



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 14 mars 2022 à 19 h**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** - Ouverture de la séance
  - Signature du livre d'or
  - Présentation du Plan stratégique 2022-2025 ainsi que des priorités 2022 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
  - 12495, rue Fréchette - Lot 1 434 899 du cadastre du Québec : autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre (6 pieds) en cour avant (40.02).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2022.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 février 2022.

#### **12 – Orientation**

- 12.01** Adopter le Plan stratégique 2022-2025 ainsi que les priorités 2022 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 12.02** Adopter le Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

## 20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin et des sites nautiques dans l'arrondissement, pour une période d'un an / Autoriser une dépense totale de 290 300 \$, taxes incluses.
- 20.02** Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe conseil inc. pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour une somme maximale de 74 611,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 21-19096 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.
- 20.03** Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Les Trois P'tits Tours des locaux d'une superficie de 5148 pieds carrés, incluant un terrain à des fins de cours récréatives, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour une période de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2032, moyennant un loyer total annuel de 112 459,35 \$, taxes incluses.
- 20.04** Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Le jardin des rêves inc., des locaux d'une superficie de 5115 pieds carrés, incluant un terrain à des fins de cours récréatives, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour une période de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2032, moyennant un loyer total annuel de 111 740 \$, taxes incluses.
- 20.05** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 904 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 20.06** Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2022.
- 20.07** Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (5000 \$).
- 20.08** Accorder un soutien financier de 136 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) afin de poursuivre la réalisation du plan d'action 2022, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet / Approuver la convention à cet effet.
- 20.09** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.10** Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à l'organisme Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site du 50-150, rue de Louvain Ouest pour les années 2022 et 2023 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.
- 20.11** Accorder un soutien financier de 13 500 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour la production de 2 concerts gratuits de niveau professionnel dans l'arrondissement / Approuver la convention à cet effet.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 4 800 \$ à différents organisme afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.02** Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville afin de soutenir l'édition 2022 des Coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC).
- 30.03** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux de réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2022.
- 30.04** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation d'un lien cyclable dans la continuité de l'avenue Marcelin-Wilson pour l'année 2022.
- 30.05** Dossier retiré.
- 30.06** Affecter un montant approximatif de 826 874,31 \$, pour l'année 2022, et de 91 964 \$, pour l'année 2023, à même la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022.
- 30.07** Affecter un montant approximatif de 947 839 \$, à même la réserve développement, pour financer 5 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place à la suite de l'adoption de son Plan local de déplacements (PLD).
- 30.08** Affecter un montant approximatif de 402 462 \$, à même la réserve développement, pour financer 2 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de permettre le traitement des demandes de permis et d'assurer la mise en oeuvre des dossiers structurants de planification urbaine dans un délai raisonnable.

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Accepter la somme de 186 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé Est (9973, boulevard Saint-Laurent), doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.
- 40.02** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12495, rue Fréchette, l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre (6 pieds) en cour avant - Lot 1 434 899 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003087794.
- 40.03** Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021, et ce, malgré l'article 198.1 du Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

- 40.04** Approuver la tenue de la promotion commerciale « La cabane à Flo » sur la rue Fleury Ouest, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières.
- 40.05** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

## **61 – Dépôt**

- 61.01** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.
- 61.02** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance



**Dossier # : 1224212002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que les priorités 2022.

Il est recommandé :  
d'adopter le Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que les priorités de 2022.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-03-10 12:20

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224212002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que les priorités 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la séance du conseil d'arrondissement du 14 février 2022, la mairesse d'arrondissement, Émilie Thuillier, a présenté le bilan 2021 du Plan stratégique 2018-2021, concluant ainsi les étapes de ce plan.

Il y a lieu maintenant d'adopter le Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et ses priorités 2022.

Les priorités 2023, 2024 et 2025 et les bilans 2022, 2023, 2024 et 2025 du Plan stratégique 2022-2025 seront conséquemment présentés lors d'une séance du conseil d'arrondissement chaque année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 09 0021 | 1224212001 - Adopter le bilan 2021 du Plan stratégique 2018-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

- CA21 09 0011 | 1210356001 - Adopter les priorités 2021 du Plan stratégique 2018-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- CA21 09 0010 | 1210356002 - Adopter le bilan 2020 du Plan stratégique 2018-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- CA20 09 0005 | 1200356001 - Adopter les priorités 2020 du Plan stratégique 2018-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- CA20 09 0004 | 1200356002 - Adopter le bilan 2019 du Plan stratégique 2018-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- CA19 09 0004 | 1190356002 - Adopter les priorités 2019 du Plan stratégique 2018-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2018 - Présentation du plan stratégique 2018

**DESCRIPTION**

Quatre grandes orientations guideront toutes les actions et les décisions de l'arrondissement au cours des prochaines années :

1. accélérer la transition écologique;
2. renforcer la solidarité;
3. l'équité et l'inclusion, amplifier la démocratie et la participation;
4. stimuler l'innovation et la créativité.

Ces orientations s'articulent autour des 10 thèmes suivants :

- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Développement social
- Démocratie, relations avec la population et communications
- Environnement et transition écologique
- Habitation et urbanisme
- Mobilité
- Ressources humaines et administration
- Services municipaux
- Sports, loisirs et parcs

## **JUSTIFICATION**

L'élaboration d'une planification stratégique permet d'établir les grandes orientations et de déterminer les actions à prendre dans le but de travailler ensemble à sa mise en oeuvre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CHÂTEAUVERT  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Marc CARDINAL  
Directeur performance greffe et service  
administratif

Le : 2022-02-24



**Dossier # : 1229132001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé :  
D'adopter le *Plan maître de plantation 2022-2031* de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

De mandater la Division des parcs et des installations pour assurer la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour du *Plan maître de plantation 2022-2031* .

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-02-28 16:05

**Signataire :** Jocelyn GAUTHIER

Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229132001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2011, consciente de l'importance des services écosystémiques rendus par les arbres, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) maintenant Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), déposait une étude sur la canopée montréalaise. Cette étude proposait l'objectif de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025, d'évaluer le potentiel de plantation et de cibler les endroits prioritaires de plantation afin de réduire les îlots de chaleur. Le tout était présenté dans le Plan action canopée (2012-2021).

Pour aider les arrondissements à accomplir les objectifs spécifiques qui leurs avaient été attribués, un programme d'aide financière comprenant plusieurs volets pour la gestion de la forêt urbaine a vu le jour. Un de ces volets visait à identifier le potentiel de plantation et les budgets requis par la réalisation de plans maîtres de plantation uniques à chacun des arrondissements.

Pour le territoire d'Ahuntsic-Cartierville, l'indice de canopée le plus récent disponible (basé sur des données de 2015) est de 24,03 %. L'effort de plantation fixé pour Ahuntsic-Cartierville par le Plan action canopée est l'ajout de 2 259 nouveaux emplacements d'arbres à son inventaire de 2012. Cet objectif est aujourd'hui atteint. En 2017, l'analyse de la biodiversité de la forêt d'Ahuntsic-Cartierville a été réalisé par une équipe de chercheurs à l'UQAM (Paquette, A. et Messier, C.). En 2018, la Division des parcs et des installations de l'arrondissement s'est également doté d'un projet spécial "Un arbre abattu, un arbre planté" qui visait la plantation de 1000 arbres par année entre 2019 et 2021 afin d'améliorer le délai de réponse aux citoyens pour les plantations de remplacement. Ainsi, pour structurer la mise en œuvre des actions de plantations et établir le phasage de leur réalisation, la rédaction d'un plan maître de plantation devenait un outil de travail indispensable . La prospection des sites a été réalisé au printemps 2021 par une firme externe spécialisée, d'ailleurs octroyée et supervisée par le SGPMRS. Cette action a permis à la Division des parcs et des installations de compléter le plan maître de plantation de l'arrondissement puisque le potentiel de plantation et l'estimation des plantations de remplacement à venir étaient maintenant mesurés.

Tel que convenu avec le SGPMRS, l'Arrondissement dépose donc son plan maître de plantation d'arbres au conseil d'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA18 090290 (1187848009) - 14 novembre 2018 : Affecter un montant de 2 985 000 \$, pour une période de 3 ans, provenant majoritairement de la réserve développement, pour permettre la mise en opération et la réalisation du projet « Un arbre abattu, un arbre planté » faisant partie du plan stratégique 2018-2021 afin d'atteindre les objectifs de verdissement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. La recommandation de ce sommaire décisionnel incluait également "D'autoriser un virement de 2 678 140 \$ en provenance des surplus de l'arrondissement, le solde de 306 860 \$ étant financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement des années 2019, 2020 et 2021."

## **DESCRIPTION**

Extrait du guide d'élaboration du *Plan maître de plantation (SGPMRS 2018)* : "Afin d'optimiser la résilience de la forêt urbaine face aux changements globaux appréhendés, chaque arrondissement doit se doter d'une vision à long terme de la composition souhaitée et traduire cette vision dans la planification des plantations".

Pour chaque arrondissement, quatre principaux objectifs sont alors visés par le plan maître de plantation et sont définis comme suit :

- Définir le potentiel de plantation sur le territoire public d'un arrondissement [soit la quantité d'emplacements disponibles pour la plantation sur le domaine public];
- Évaluer la diversité du patrimoine arboricole actuel en vue d'établir des stratégies d'amélioration de la résilience pour les plantations futures;
- Fixer un objectif de plantation, évaluer les ressources nécessaires et établir le phasage du plan maître de plantation;
- Établir des stratégies de mise en œuvre du plan maître de plantation.

Le présent dossier décisionnel vise donc à adopter le *Plan maître de plantation 2022-2031* de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, incluant entre autres les quatre éléments nommés ci-haut.

Le *plan maître de plantation 2022-2031* fixe un objectif de plantation d'environ 1 300 arbres par année. Cela permet de planter plus de 2 300 nouveaux arbres sur le territoire public, en plus d'assurer le remplacement des arbres abattus.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'aider les arrondissements à atteindre l'objectif de plantation qui leur a été attribué dans le cadre du plan d'action canopée, et surtout, être en mesure d'établir si leur territoire possède un potentiel de plantation au minimum équivalent à cet objectif, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR, aujourd'hui Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports; SGPMRS) a établi en 2018 un guide d'élaboration d'un plan maître de plantation en arrondissement. À terme, il est souhaité que chaque arrondissement se munisse d'un plan maître de plantation identifiant entre autres le potentiel de plantation de son territoire et permettant ainsi de se positionner sur la faisabilité d'atteindre la quantité de nouvelles plantations demandée (2 259 pour Ahuntsic-Cartierville entre 2012 et 2022). Bien que cet objectif de planter 2 259 nouveaux arbres sur le territoire public de l'arrondissement soit aujourd'hui atteint, le plan maître de plantation a défini que le potentiel de plantation, en date de mai 2021, s'élève à 3 381 nouvelles plantations sur le territoire public. Ahuntsic-Cartierville a donc l'opportunité de contribuer davantage à bonifier sa forêt urbaine, puis de surpasser l'effort demandé pour un indice de canopée plus

important, participant ainsi davantage à la transition écologique montréalaise. En adoptant le *Plan maître de plantation 2022-2031*, l'Arrondissement se dote d'un outil de gestion, mais aussi d'un outil de planification permettant d'établir les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et les stratégies de mise en œuvre pour y parvenir. Il offre également l'opportunité de dresser un portrait de la diversité actuelle de la forêt urbaine de l'arrondissement pouvant guider le choix des plantations futures.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise en œuvre du *Plan maître de plantation 2022-2031* représente un engagement financier annuel de l'Arrondissement jusqu'en 2031. Voir la section *Décisions antérieures* pour connaître les engagements financiers à ce jour.

### **MONTRÉAL 2030**

Cette section vise les projets et programmes d'envergure dont le budget dépasse les 50M. Non applicable dans ce cas-ci.

Toutefois, il est à savoir que ce *plan maître de plantation 2022-2031* participe à atteindre l'objectif de l'administration actuelle de planter 500 000 arbres sur le territoire de la Ville de Montréal d'ici 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas d'un refus du dossier, il y aurait un bris d'engagement de la part de l'Arrondissement auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (voir lettre d'engagement signée par Diane Martel en pièce-jointe). Cela impliquerait également que l'Arrondissement ne souhaiterait pas contribuer à l'objectif 19 du plan stratégie Montréal 2030 qui consiste en la plantation d'arbres afin de privilégier le développement accéléré de la canopée montréalaise, et ce puisque l'Arrondissement n'exploiterait pas le potentiel de nouvelles plantations évalué dans le cadre de ce plan maître de plantation. Aussi, l'Arrondissement se retrouverait sans plan concret pour mettre en œuvre et exécuter les importants travaux de plantation de remplacement à venir pour la prochaine décennie; rappelons que nous estimons que près du tiers des arbres publics devront être remplacés d'ici 2031.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est envisagé dans le cadre de ce plan maître de plantation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les mesures incluses dans le *Plan maître de plantation 2022-2031* feront l'objet de communications ponctuelles au cours des années de déploiement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le phasage présenté dans le *Plan maître de plantation 2022-2031* sera actualisé annuellement par la Division des parcs et des installations, à la fin de la plantation annuelle. Le phasage pourra être actualisé au fil du temps, en fonction de l'évolution des éléments inclus au plan, et ce jusqu'en 2031, année d'échéance du *Plan maître de plantation 2022-2031*.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire

de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Corryne VINCENT  
Ingénieure forestière

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie ARNAUD  
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2022-02-28

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique PAQUIN  
Directeur



**Dossier # : 1223060006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin et des sites nautiques dans l'arrondissement, pour une période d'un an / Autoriser une dépense totale de 290 300 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 290 300 \$, taxes incluses, pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin et des sites nautiques dans l'arrondissement;
2. d'approuver à cet effet la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour une période d'un an;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-03-03 12:04

**Signataire :**

Jocelyn GAUTHIER

---

Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223060006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin et des sites nautiques dans l'arrondissement, pour une période d'un an / Autoriser une dépense totale de 290 300 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2007, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accès à la population à deux sites nautiques par le biais de convention avec contribution financière ou convention de services.

En avril 2013, le conseil d'arrondissement adoptait son Plan directeur de développement des berges de la rivière des Prairies.

Depuis 2015, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a développé des ententes avec GUEPE pour l'accueil de la rue piétonne temporaire, l'accueil du Pavillon Beauséjour et la gestion des sites nautiques (Sophie-Barat et Beauséjour) du Parcours Gouin. La plus récente convention de services pour l'accès aux sites nautiques et la gestion du pavillon du parc de Beauséjour a pris fin le 31 décembre 2021.

En avril 2017, le pavillon d'accueil du Parcours Gouin ouvrait ses portes aux adeptes de plein air, cyclistes, citoyens et touristes de passage. À la suite d'un appel de proposition sur invitation, un contrat a été octroyé à GUEPE pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin. Ce contrat prend fin le 19 mars 2022.

Pour la période de mars 2022 à mars 2023, les activités de gestion, d'accueil et d'animation et de promotion du Parcours Gouin et des sites nautiques sont regroupées dans une seule convention de services afin de simplifier les suivis avec l'adjudicataire et d'optimiser les ressources humaines, matérielles et de gestion de ce dernier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 09 0119 (10 mai 2021) :** Approuver la convention de services à intervenir avec GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2021 / Autoriser une dépense totale de 57 262 \$, taxes incluses. (1213060008)

**CA20 09 0059 (9 mars 2020)** : Exercer l'option de renouvellement de deux ans, soit du 20 mars 2020 au 19 mars 2022, du contrat accordé à Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin, conformément à l'appel de proposition sur invitation (devis technique) AP-AC-2016-23 / Autoriser à cette fin une dépense de 441 950,34 \$, taxes incluses (réf. : CA17 09 0073). (1173060015)

**CA20 09 0063 (9 mars 2020)** : Approuver la convention de services à intervenir avec le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période du 16 mars au 31 décembre 2020 / Autoriser une dépense de 72 162 \$, taxes incluses. (1203060013)

**CA18 09 0274 (10 décembre 2018)** : Approuver les conventions de services à intervenir avec divers organismes pour une période d'un an et octroyer un montant maximal de 114 875 \$, taxes incluses. (1183060046)

**CA17 090309 (12 décembre 2017)** : Approuver les conventions de services à intervenir avec des organismes pour une somme maximale de 38 013,25 \$, taxes incluses. (1173060042)

**CA17 090073 (10 avril 2017)** : Accorder un contrat à GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, organisme à but non lucratif, pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin, aux prix de sa soumission et conformément aux termes et conditions de l'appel de proposition sur invitation (devis technique) AP-AC-2016-23, pour une période de trois ans, rétroactivement au 20 mars 2017, avec une option de renouvellement de 2 ans – 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 1 001 065 \$, toutes taxes comprises. (1173060015)

## DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire déléguer à un organisme à but non lucratif dûment constitué la gouvernance du Parcours Gouin le long de la rivière des Prairies, de l'autoroute 13 à l'ouest à la rue J.-J.-Gagnier à l'est.  
Plus précisément, il s'agit :

- D'assurer la gestion tant du côté opérationnel que du maintien de l'objectif énergie nette zéro du pavillon d'accueil du Parcours Gouin et du pavillon de Beauséjour;
- De développer une programmation d'activités et des services mettant en valeur la culture, le patrimoine, la nature, l'environnement et le plein air urbain dans un parcours unifié;
- D'assurer la gestion opérationnelle des deux sites nautiques;
- De prévoir un cadre d'actions promotionnelles pour assurer la visibilité et le rayonnement du Parcours Gouin comme destination récréotouristique et culturelle;
- De mobiliser différents acteurs du milieu pour une offre d'animation concertée;
- D'offrir les services de location d'équipements sportif de plein air et de petit café et casse-croûte local;
- De promouvoir les saines habitudes de vie et de mettre en valeur les principes de développement durable lié au projet de pavillon d'accueil;
- De développer des partenariats financiers auprès de ministères, fondations, et commanditaires;

- S'inscrire dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire : économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation citoyenne;
- De se conformer au Plan directeur de développement du Parcours Gouin tel qu'adopté au conseil d'arrondissement d'avril 2013 et à respecter l'image de marque et les valeurs associées au Parcours Gouin : nature, culture et saines habitudes de vie.

## JUSTIFICATION

La DCSLDS est satisfaite du rendement de GUEPE par rapport à l'ensemble des ententes convenues au cours des dernières années.

Par l'octroi d'un contrat de gré à gré à GUEPE pour une période d'un an, la DCSLDS souhaite valider la qualité du devis technique et des processus de suivis pour l'ensemble des activités du Parcours Gouin et des deux sites nautiques confiées à un organisme avant de procéder à un appel d'offre public pour les années suivantes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La soumission reçue le 22 février 2022 est conforme en tous points aux exigences du devis technique ainsi qu'au budget prévisionnel disponible consacré à la réalisation des activités confiées à l'organisme.

Le montant total est de 290 300 \$ et sera versé en 4 versements tel qu'inscrit au devis.

## MONTRÉAL 2030

*À l'échelle des quartiers, dans l'objectif d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins , ce projet s'inscrit dans la priorité 2 du Plan stratégique Montréal 2030 : *enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'évaluation des services offerts à la population sur le Parcours Gouin et aux sites nautiques au cours des 5 dernières années démontre l'appréciation de cette offre de service qui permet aux citoyens de s'approprier les berges de notre arrondissement. L'accès au pavillon du parc Beauséjour ainsi qu'au Pavillon d'accueil du Parcours Gouin est apprécié par les citoyens et les nombreux organismes et groupes utilisateurs. La programmation d'activités diversifiées, les événements ainsi que le prêt et la location d'équipements favorisent la participation du public et accroissent la diversité de l'offre de service en sports, loisirs et plein air pour la population de l'arrondissement.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La nature de l'offre de services concernée par ce contrat est facilement modulable en réponse aux nombreuses restrictions sanitaires qui ont encadré le sport et le loisir depuis le début de la pandémie. De plus, les activités extérieures, de plein air et réalisées en famille avec un mode d'inscription/de participation flexible ont gagné en popularité en contexte pandémique. Il est d'autant plus important de soutenir les activités visées par ce contrat.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités offertes dans ces installations font l'objet de publicité dans les diverses

publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et elles sont diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion. L'organisme a également la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'action promotionnel cohérent (site internet, réseaux sociaux, application mobile, outils promotionnels diverses).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les employés de la DCSLDS responsables des conventions de services assurent l'évaluation des besoins et le respect des éléments balisant les ententes conclues pour y répondre.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Helen BROSSARD  
Agente de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Caroline LÉGÈRE  
Cheffe de division - sports et loisirs

Le : 2022-02-23

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur



**Dossier # : 1221388003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2022-2025 pour une somme maximale de 74 611,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro 21-19096 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de contrat à cette fin.

Il est recommandé :

- 1.- d'accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2022-2025 pour une somme maximale de 74 611,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro 21-19096 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de contrat à cette fin;
- 2.- d'approuver le projet de convention à cette fin entre l'Arrondissement et cette entreprise ;
- 3.- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction performance, greffe et services administratifs.

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-02-25 09:28

**Signataire :** \_\_\_\_\_  
Jocelyn GAUTHIER

Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION** Dossier # :1221388003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2022-2025 pour une somme maximale de 74 611,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro 21-19096 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de contrat à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan stratégique Montréal 2030, le Service de développement économique de la Ville de Montréal a entrepris récemment la préparation d'une nouvelle stratégie de développement économique pour la période 2022-2030. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite s'inscrire et participer à cette démarche en élaborant également, pour l'ensemble de son territoire, une vision et un plan de développement économique pour la période 2022-2025, en cohérence avec sa planification stratégique et les orientations montréalaises. Le but de ce plan est de mettre en place une vision concertée ainsi que les conditions favorables permettant de positionner avantageusement cet arrondissement en tant que milieu de vie et d'affaires parmi les plus recherchés à Montréal. Dans ce contexte, l'arrondissement souhaite s'adjoindre les services d'un consultant spécialisé en stratégie et développement économique pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 090238 - Autoriser le lancement d'un appel de propositions de services professionnels et réserver une somme de 50 000\$ pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour l'arrondissement pour la période 2022-2025 / Imputation à la réserve développement

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de ce projet, les domaines d'intervention suivants seront abordés.  
**Le commerce comme composante essentielle de la qualité de vie des quartiers**

L'arrondissement regroupe une douzaine de secteurs commerciaux d'envergure et d'intensité très variables. L'objectif pour ce domaine d'intervention est de proposer des actions susceptibles d'assurer leur maintien, de favoriser leur croissance ou d'inciter leur conversion. Les actions proposées s'inspireront des meilleures pratiques et des tendances et pourront porter sur les thématiques suivantes : commerce électronique, achat local, livraison, animation, financement, formation, mobilisation, expérience, recrutement, intelligence,

communication.

### **L'entreprise comme composante essentielle du niveau de vie des citoyens**

L'arrondissement regroupe deux (2) secteurs d'entreprises, le District central et le secteur Hamon.

Il regroupe également cinq (5) secteurs institutionnels que l'on associe à l'entreprise, les hôpitaux Sacré-Cœur et Fleury et les collèges Ahuntsic, Bois-de-Boulogne et André-Grasset. L'objectif pour ce domaine d'intervention est de proposer des actions susceptibles d'assurer leur maintien, de favoriser leur croissance ou d'inciter leur conversion. Les actions proposées s'inspireront des meilleures pratiques et des tendances et pourront porter sur les thématiques suivantes : technologie, design, manufacture urbaine, agriculture urbaine, ateliers d'artistes, startups, économie sociale, économie circulaire, complémentarité inter-territoires, affaires et culture, récréo-tourisme, créativité, innovation, santé, éducation, main d'œuvre, en plus des thématiques commerciales.

### **L'immobilier comme moyen de bonifier la qualité des milieux de vie**

L'arrondissement regroupe une vingtaine de sites d'envergures très variables présentant un potentiel de développement significatif. Il regroupe également d'immenses superficies bâties en transition pouvant répondre aux besoins de divers types d'entreprises. L'objectif pour ce secteur d'intervention est de proposer des actions susceptibles d'inciter et d'accompagner leur développement pour en accélérer la construction et/ou l'arrivée de nouvelles entreprises. Les actions proposées s'inspireront des meilleures pratiques et des tendances et pourront porter sur les thématiques suivantes : identification des sites et superficies disponibles, évaluation du potentiel fiscal et de développement, modélisation, mise en valeur, marquage territorial, vitrine autoroutière.

## **JUSTIFICATION**

Le plan de développement économique s'inscrit dans les objectifs du Plan stratégique 2022 - 2025, en préparation, de l'arrondissement qui prévoit le soutien à la mise en oeuvre des plans d'affaires des SDC et des regroupements de gens d'affaires qui requièrent une vision concertée au niveau des orientations en matière économique ainsi que l'énoncé de mesures favorisant un développement responsable, durable et cohérent de l'ensemble du territoire. L'arrondissement dispose de plusieurs plans portant sur les divers aspects de la gestion municipale dont, notamment, sur la diversité et l'inclusion sociale, l'urbanisme, le développement durable et la transition écologique, le développement social, les déplacements, les parcs et espaces verts, les berges, les aires TOD des gares l'Acadie, Chabanel et Bois-Franc. L'importance des activités commerciales, d'entreprise et immobilières présentes dans l'arrondissement justifie l'élaboration d'un plan de développement économique adapté aux besoins de ces fonctions spécifiques, en complémentarité aux mesures prévues dans les autres plans municipaux.

La soumission de BC2 Groupe Conseil inc est la plus basse soumission conforme reçue.

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE FINAL	PRIX TAXES INCLUSES
BC2 Groupe Conseil inc.	18,27	74 611.77 \$
Raymond Chabot Grant Thornton et Cie S.e.n.c.r.l.	14,50	89 910.45 \$

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir intervention financière. Le contrat se trouve à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

## **MONTRÉAL 2030**

Le maintien de secteurs commerciaux et de secteurs d'emplois au cœur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par leurs actions, les SDC, associations et partenaires économiques contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030:

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Positionner avantageusement l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en tant que milieu de vie et d'affaires parmi les plus recherchés à Montréal.

Le projet pourra avoir un ou plusieurs des impacts suivants:

- amélioration du sentiment d'appartenance et de la synergie entre les gens d'affaires;
- renforcer le dynamisme des secteurs commerciaux portés par des regroupements de gens d'affaires structurés;
- installation de nouveaux commerces et entreprises;
- attraction de nouveaux investissements immobiliers;
- animation commerciale et embellissement;
- amélioration de la perception, de la notoriété, de l'image, de l'ambiance et de la visibilité de l'arrondissement;
- amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents;
- développement d'initiatives entrepreneuriales;
- augmentation de la fréquentation à pied et en transport actif et collectif;
- augmentation de l'achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement;
- mise en évidence du talent artistique, créatif, innovant et durable des entreprises et entrepreneurs locaux;
- amélioration de la compétitivité du District central comme destination d'affaires incontournable à Montréal.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

NA

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement pourra prévoir une activité de lancement de ce plan de développement économique en 2022 ainsi que les outils de communication qui s'y rattachent.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du mandat le 15 mars 2022  
Fin prévue du mandat le 12 septembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Faiza AMALLAL)

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SOULIERES  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-02-23



**Dossier # : 1211026001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Les Trois P'tits Tours des locaux d'une superficie locative approximative de 5 148 pieds carrés localisés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, ainsi qu'un terrain à des fins de cours récréatives d'une superficie de 2 500 pieds carrés pour une période de 10 ans à partir du 1er septembre 2022, moyennant un loyer annuel de 112 460 \$ toutes taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal (locateur) loue au CPE Les Trois P'tits Tours (locataire) des locaux d'une superficie locative approximative de 5 148 pieds carrés situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 12225, rue Grenet, ainsi qu'un terrain à des fins de cours récréatives d'une superficie de 2 500 pieds carrés pour une période de 10 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, moyennant un loyer annuel de 112 460 \$ toutes taxes incluses.

2- d'imputer cette entrée de fonds totale nette estimée de 1 256 026 \$ conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière ;

3- d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la dite convention de bail, au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville;

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-02-25 09:31

**Signataire :**

Jocelyn GAUTHIER

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211026001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Les Trois P'tits Tours des locaux d'une superficie locative approximative de 5 148 pieds carrés localisés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, ainsi qu'un terrain à des fins de cours récréatives d'une superficie de 2 500 pieds carrés pour une période de 10 ans à partir du 1er septembre 2022, moyennant un loyer annuel de 112 460 \$ toutes taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'automne 2016, la Ville de Montréal a acquis un édifice situé au 12 225 rue Grenet, d'une superficie de 92 709 pi<sup>2</sup> sur un terrain de 218 291 pi<sup>2</sup>, en vue de réaliser l'aménagement d'un nouveau lieu culturel et communautaire dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du district de Bordeaux-Cartierville. Il permet, par la superficie disponible, le développement d'un projet mixte comprenant une bibliothèque municipale, un espace de diffusion culturelle, un centre communautaire, des espaces citoyens et des services complémentaires tels que des CPE.

C'est en regroupant l'ensemble de ces vocations que se dessine le projet de centre culturel et communautaire de Cartierville. Un centre où la synergie entre ces différentes vocations contribue au développement du citoyen et répond aux différents besoins de la population multiculturelle, multigénérationnelle et, en bonne partie, économiquement défavorisée.

L'ensemble du projet se réalisera en deux phases. La première phase est en cours de réalisation par l'arrondissement et consistera en l'aménagement des espaces communautaires et citoyens, dont la fin des travaux est prévue au cours de l'année 2022. C'est après cette phase que pourront débiter les aménagements du CPE.

L'ajout de places en CPE dans ce secteur ayant une forte concentration de jeunes familles et de nouveaux arrivants sera certes bénéfique pour permettre l'accès à des services éducatifs de qualité et abordables. C'est pourquoi l'arrondissement met à la disposition du CPE Les trois p'tits tours la superficie nécessaire au développement d'une nouvelle installation de 80 places, de même que les nombreux services qu'offrira ce bâtiment. L'aile (est) dédiée à la partie locative pour des organismes à vocation sociale dont une friperie, 2 CPE et la boutique Ville en vert sera entièrement occupée dès 2023.

Le CPE Les Trois P'tits Tours sera installé au rez-de-chaussée de l'aile (est) de l'édifice. La superficie totale des lieux loués est établie à 7 648 pi<sup>2</sup> répartis de la façon suivante : 5 148 pi<sup>2</sup> d'espaces au rez-de-chaussée de l'aile est du bâtiment et une partie du terrain extérieur

d'une superficie de 2 500 pi<sup>2</sup> pour les aires de jeux extérieures. Le nouvel aménagement accueillera 80 enfants, dont 18 poupons. Grâce à l'accessibilité universelle du bâtiment, ce CPE aura la possibilité d'accueillir des enfants à besoins particuliers et à mobilité réduite. Le présent dossier décisionnel vise à approuver le bail entre la Ville de Montréal et le CPE Les Trois P'tits Tours.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0017 (8 février 2021) : Accorder un contrat à Le Groupe CIBS (9356-0175 Québec inc.) pour l'exécution des travaux de transformation du bâtiment existant (1320) situé au 12225, rue Grenet, en centre culturel et communautaire - Phase 1

CA20 09 0182 (6 juillet 2020) : Autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour un projet pilote d'innovation sociale visant l'autonomie alimentaire des résidents du quartier Cartierville dans une perspective de lutte contre les changements climatiques au centre culturel et communautaire Cartierville.

CA20 09 0009 (10 février 2019) : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Cardin Julien pour le projet : transformation d'un bâtiment existant en centre culturel et communautaire Cartierville.

CA18 09 0272 (10 décembre 2018) : Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à ROSE architecture pour l'élaboration du plan d'action pour le démarrage, la conception intégrée, les programmes et les études d'avant-projet pour la rénovation majeure du Centre culturel et communautaire de Cartierville (phase 1) sis aux 12225-12227, rue Grenet.

CA16 090303 (14 novembre 2016) : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin, aux fins de construction d'une bibliothèque et d'aménagement d'espaces à vocation culturelle et communautaire, un immeuble situé au 12225 - 12227, rue Grenet dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (l'« Immeuble ») incluant des équipements et du mobilier.

## DESCRIPTION

La Ville de Montréal en tant que propriétaire de l'immeuble loue à titre de locataire des locaux dans son nouveau centre communautaire et culturel de Cartierville au CPE Les Trois P'tits Tours (locataire). Les locaux du CPE occuperont le rez-de-chaussée de l'aile (est) d'une superficie de 5 148 pi<sup>2</sup> ( 478,26 m<sup>2</sup>) à l'intérieur du bâtiment, laquelle superficie sera validée par la méthode Boma au terme des aménagements locatifs. Un espace extérieur de 2 500 pi<sup>2</sup> (232,26 m<sup>2</sup>) est prévu pour la cour récréative du CPE. Le CPE est responsable de ces aménagements locatifs intérieurs et extérieurs qui devront répondre aux exigences de la Ville. Ces derniers devraient être réalisés pour l'automne 2022. Le bail est d'une durée de 10 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2032. Le bail prévoit (2) deux options de renouvellement pour des termes de 5 ans chacun, aux mêmes conditions, sauf le loyer à négocier selon les taux du marché. Les frais d'exploitation et d'énergie seront ajustés annuellement selon l'indice des prix à la consommation et l'électricité selon le taux en vigueur d'Hydro-Québec. L'entretien ménager est à la charge du locataire.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite procéder à cette location qui répond aux orientations visées pour améliorer l'offre de service de proximité pour le quartier tant du côté social, communautaire et de loisir.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 5 148 pi <sup>2</sup> /	Loyer pour 12 mois	Loyer total estimé sur 10 ans du 1er septembre 2022 au 31 août 2032
--	--------------------	---

478 .26 m <sup>2</sup>		(120 mois) incluant une estimation de l'indexation des frais d'exploitation et des frais d'énergie
Loyer de base	61 776 \$ (12.00 \$/pi <sup>2</sup> / 129 \$/m <sup>2</sup> )	-
Frais d'exploitation	23 166 \$ (4.50 \$/pi <sup>2</sup> / 48 \$/m <sup>2</sup> )	-
Frais énergie	12 870 \$ (2.50 \$/pi <sup>2</sup> / 27 \$/m <sup>2</sup> )	-
<b>Loyer brut</b>	<b>97 812 \$ (19.00 \$/pi<sup>2</sup>/ 205 \$/m<sup>2</sup>)</b>	<b>1 092 434 \$</b>
TPS - 5 %	4 891 \$	54 622 \$
TVQ - 9,975 %	9 757 \$	108 970 \$
<b>Loyer brut taxes incluses</b>	<b>112 460 \$</b>	<b>1 256 026 \$</b>
Ristourne TPS	-	-
Ristourne TVQ	-	-
<b>Coût total net</b>	<b>112 460 \$</b>	<b>1 256 026 \$</b>

Le loyer brut moyen négocié incluant les frais d'exploitation et les frais d'énergie est de (19.00 \$ /pi<sup>2</sup>) avant les taxes de vente calculé sur la base de la superficie intérieure du bâtiment

5 148 pi<sup>2</sup> (478.26 m<sup>2</sup>). Les CPE sont exempts de taxes foncières et scolaires. Les frais d'exploitation seront augmentés annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Les frais d'énergie seront ajustés annuellement selon le coût réel basé sur le tarif en vigueur de l'immeuble. Cette location permettra de financer les services offerts par le centre communautaire à la population d'Ahuntsic-Cartierville. L'entente comprend (2) deux options de renouvellement de 5 ans chacune dont le loyer sera à renégocier.

### **MONTRÉAL 2030**

L'intégration d'un CPE au projet de centre culturel et communautaire de Cartierville contribue à renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion des jeunes familles en favorisant l'accès à des services de garde de qualité à coût abordable. Grâce à l'accessibilité universelle du bâtiment, ce CPE aura la possibilité d'accueillir des enfants à besoin particulier et à mobilité réduite

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette location permettra de répondre aux besoins de service de garde dans le secteur.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

-

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'équipe des communications de l'arrondissement assure le suivi approprié pour l'ensemble de communications liées au projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux améliorations locatives par le CPE: Printemps - été 2022

Début du bail: 1<sup>er</sup> septembre 2022 ou à l'ouverture du CPE

Fin du bail: 31 août 2032

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marie-Josée TRUDEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Marie-Josée TRUDEAU, 24 février 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie LAPOINTE  
Gestionnaire immobilier - chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc CARDINAL  
Directeur performance greffe et service  
administratif

Le : 2021-10-29



**Dossier # : 1211026002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Le jardin des rêves inc. des locaux d'une superficie locative approximative de 5 115 pieds carrés localisés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, ainsi qu'un terrain à des fins de cours récréatives d'une superficie de 2 500 pieds carrés pour une période de 10 ans à partir du 1er septembre 2022, moyennant un loyer annuel de 111 740 \$ toutes taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal (locateur) loue au CPE Le jardin des rêves inc. (locataire) des locaux d'une superficie locative approximative de 5 115 pieds carrés situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 12225, rue Grenet, ainsi qu'un terrain à des fins de cours récréatives d'une superficie de 2 500 pieds carrés pour une période de 10 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 , moyennant un loyer annuel de 111 740 \$ toutes taxes incluses.

2- d'imputer cette entrée de fonds totale net estimé de 1 247 976 \$ conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière ;

3- d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la dite convention de bail, au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville;

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-02-25 12:26

**Signataire :** Jocelyn GAUTHIER

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211026002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Le jardin des rêves inc. des locaux d'une superficie locative approximative de 5 115 pieds carrés localisés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, ainsi qu'un terrain à des fins de cours récréatives d'une superficie de 2 500 pieds carrés pour une période de 10 ans à partir du 1er septembre 2022, moyennant un loyer annuel de 111 740 \$ toutes taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'automne 2016, la Ville de Montréal a acquis un édifice situé au 12 225 rue Grenet, d'une superficie de 92 709 pi<sup>2</sup> sur un terrain de 218 291 pi<sup>2</sup> en vue de réaliser l'aménagement d'un nouveau lieu culturel et communautaire dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du district de Bordeaux-Cartierville. Il permet, par la superficie disponible, le développement d'un projet mixte comprenant une bibliothèque municipale, un espace de diffusion culturelle, un centre communautaire, des espaces citoyens et des services complémentaires tels que des CPE.

C'est en regroupant l'ensemble de ces vocations que se dessine le projet de centre culturel et communautaire de Cartierville. Un centre où la synergie entre ces différentes vocations contribue au développement du citoyen et répond aux différents besoins de la population multiculturelle, multigénérationnelle et en bonne partie, économiquement défavorisée.

L'ensemble du projet se réalisera en deux phases. La première phase est en cours de réalisation par l'arrondissement et consistera en l'aménagement des espaces communautaires et citoyens, dont la fin des travaux est prévue au cours de l'année 2022. C'est après cette phase que pourront débiter les aménagements du CPE.

L'ajout de places en CPE dans ce secteur ayant une forte concentration de jeunes familles et de nouveaux arrivants sera certes bénéfique pour permettre l'accès à des services éducatifs de qualité et abordables. C'est pourquoi l'arrondissement met à la disposition du CPE Le jardin des rêves inc. la superficie nécessaire au déménagement de son installation de 80 places, présentement localisé dans l'arrondissement de St-Laurent, de même que les nombreux services qu'offrira ce bâtiment. L'aile (est) dédiée à la partie locative pour des organismes à vocation sociale dont une friperie, 2 CPE et la boutique Ville en vert sera entièrement occupé dès 2023.

Le CPE Le jardin des rêves inc. sera installé au premier étage de l'aile (est) de l'édifice. La superficie totale des lieux loués est établie à 7 615 pi<sup>2</sup> répartis de la façon suivante : 5115

pi<sup>2</sup> d'espaces au premier étage de l'aile est du bâtiment et une partie du terrain extérieur d'une superficie de 2500 pi<sup>2</sup> pour les aires de jeux extérieures. Le nouvel aménagement accueillera 80 enfants. Grâce à l'accessibilité universelle du bâtiment, ce CPE aura la possibilité d'accueillir des enfants à besoin particulier et à mobilité réduite. Le présent dossier décisionnel vise à approuver le bail entre la Ville de Montréal et le CPE Le jardin des rêves inc.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0017 (8 février 2021) : Accorder un contrat à Le Groupe CIBS (9356-0175 Québec inc.) pour l'exécution des travaux de transformation du bâtiment existant (1320) situé au 12225, rue Grenet, en centre culturel et communautaire - Phase 1

CA20 09 0182 (6 juillet 2020) : Autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour un projet pilote d'innovation sociale visant l'autonomie alimentaire des résidents du quartier Cartierville dans une perspective de lutte contre les changements climatiques au centre culturel et communautaire Cartierville.

CA20 09 0009 (10 février 2019) : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Cardin Julien pour le projet : transformation d'un bâtiment existant en centre culturel et communautaire Cartierville.

CA18 09 0272 (10 décembre 2018) : Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à ROSE architecture pour l'élaboration du plan d'action pour le démarrage, la conception intégrée, les programmes et les études d'avant-projet pour la rénovation majeure du Centre culturel et communautaire de Cartierville (phase 1) sis aux 12225-12227, rue Grenet.

CA16 090303 (14 novembre 2016) : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin, aux fins de construction d'une bibliothèque et d'aménagement d'espaces à vocation culturelle et communautaire, un immeuble situé au 12225 - 12227, rue Grenet dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (l'« Immeuble ») incluant des équipements et du mobilier.

## DESCRIPTION

La Ville de Montréal en tant que propriétaire de l'immeuble loué à titre de locateur des locaux dans son nouveau centre communautaire et culturel de Cartierville au CPE Le jardin des rêves inc. (locataire). Les locaux du CPE occuperont le premier étage de l'aile (est) d'une superficie de 5 115 pi<sup>2</sup> ( 475,2 m<sup>2</sup>) à l'intérieur du bâtiment laquelle superficie sera validée par la méthode Boma au terme des aménagements locatifs. Un espace extérieur de 2 500 pi<sup>2</sup> (232,26 m<sup>2</sup>) est prévu pour la cour récréative du CPE. Le CPE est responsable de ces aménagements locatifs intérieurs et extérieurs qui devront répondre aux exigences de la Ville. Ces derniers devraient être réalisés pour l'automne 2022. Le bail est d'une durée de 10 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2032. Le bail prévoit (2) deux options de renouvellement pour des termes de 5 ans chacun, aux mêmes conditions, sauf le loyer à négocier selon les taux du marché. Les frais d'exploitation et d'énergie seront ajustés annuellement selon l'indice des prix à la consommation et l'électricité selon le taux en vigueur d'Hydro-Québec. L'entretien ménager est à la charge du locataire.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite procéder à cette location qui répond aux orientations visées pour améliorer l'offre de service de proximité pour le quartier tant du côté social, communautaire et de loisir.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie	Loyer pour 12 mois	Loyer total estimé sur 10 ans du
------------	--------------------	----------------------------------

locative 5115 pi <sup>2</sup> / 475.2 m <sup>2</sup>		<b>1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2032 (120 mois) incluant une estimation de l'indexation des frais d'exploitation et des frais d'énergie</b>
Loyer de base	61 380 \$ (12.00 \$/pi <sup>2</sup> / 129 \$/m <sup>2</sup> )	-
Frais d'exploitation	23 018 \$ (4.50 \$/pi <sup>2</sup> / 48 \$/m <sup>2</sup> )	-
Frais énergie	12 788 \$ (2.50 \$/pi <sup>2</sup> / 27 \$/m <sup>2</sup> )	-
<b>Loyer brut</b>	<b>97 185 \$ (19.00 \$/pi<sup>2</sup>/ 205 \$/m<sup>2</sup>)</b>	<b>1 085 432 \$</b>
TPS - 5 %	4 859 \$	54 272 \$
TVQ - 9,975 %	9 694 \$	108 272 \$
<b>Loyer brut taxes incluses</b>	<b>111 740 \$</b>	<b>1 247 976 \$</b>
Ristourne TPS	-	-
Ristourne TVQ	-	-
<b>Coût total net</b>	<b>111 740 \$</b>	<b>1 247 976 \$</b>

Le loyer brut moyen négocié incluant les frais d'exploitation et les frais d'énergie est de (19.00 \$ /pi<sup>2</sup>) avant les taxes de vente calculé sur la base de la superficie intérieure du bâtiment

5 115 pi<sup>2</sup> (475.2 m<sup>2</sup>). Les CPE sont exempts de taxes foncières et scolaires. Les frais d'exploitation seront augmentés annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Les frais d'énergie seront ajustés annuellement selon le coût réel basé sur le tarif en vigueur de l'immeuble. Cette location permettra de financer les services offerts par le centre communautaire à la population d'Ahuntsic-Cartierville. L'entente comprend (2) deux options de renouvellement de 5 ans chacune dont le loyer sera à renégocier.

### **MONTRÉAL 2030**

L'intégration d'un CPE au projet de centre culturel et communautaire de Cartierville contribue à renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion des jeunes familles en favorisant l'accès à des services de garde de qualité à coût abordable. Grâce à l'accessibilité universelle du bâtiment, ce CPE aura la possibilité d'accueillir des enfants à besoin particulier et à mobilité réduite.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette location permettra de répondre aux besoins de service de garde dans le secteur.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

-

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'équipe des communications de l'arrondissement assure le suivi approprié pour l'ensemble de communications liées au projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux améliorations locatives par le CPE: Printemps - été 2022

Début du bail: 1<sup>er</sup> septembre 2022 ou à l'ouverture du CPE

Fin du bail: 31 août 2032

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Josée TRUDEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Marie-Josée TRUDEAU, 24 février 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie LAPOINTE  
Gestionnaire immobilier - chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc CARDINAL  
Directeur performance greffe et service  
administratif

Le : 2022-02-24



**Dossier # : 1223060002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant 38 904 \$ à des organismes sportifs œuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022.

Il est recommandé :

- d'accorder des contributions financières totalisant 38 904 \$ aux organismes partenaires suivants pour l'année 2022 :
- 

CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC	4 999 \$
CLUB DE TENNIS DE TABLE PRESTIGE	4 820 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE	4 999 \$
CLUB DE RUGBY DES GAULOIS	4 000 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	2 000 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION	4 999 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD	4 999 \$
LE CLUB GYMNIX INC.	2 000 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL	2 500 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	2 500 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC	1 088 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>38 904 \$</b>

- d'imputer la dépense totale conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint.

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-01-28 15:03

**Signataire :**

Jocelyn GAUTHIER

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du

développement social

**IDENTIFICATION** Dossier # :1223060002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant 38 904 \$ à des organismes sportifs œuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) entretient une relation de collaboration avec des organismes actifs de l'arrondissement afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés. Cette relation se formalise par la signature de conventions et l'octroi de contributions financières.

Le bilan de l'année que travaillent à produire les dirigeants des organismes ayant reçu une contribution financière en 2021 dressera un portrait juste des résultats et expliquera les écarts entre l'utilisation prévue et l'utilisation réelle des sommes attribuées dans un contexte où des contraintes sanitaires ont imposé des limitations au déploiement de l'offre de service en sports et loisirs.

L'année 2022 constitue une année de transition au cœur d'un processus de révision des programmes de soutien financier en sports et loisirs. Le *Programme sports 2022* présente un nouveau mode de dépôt et d'analyse de projets qui redéfinit les critères de calcul d'octroi des contributions financières.

La DCSLDS recommande de contribuer financièrement aux 11 projets qui se déploieront d'ici le 31 décembre 2022, tel que présenté dans la recommandation jointe à ce dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA20 09 0371** - Accorder des contributions financières totalisant 35 367 \$ à des organismes œuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021.

**Résolution CA19 09 0306** - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 031 \$, à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2020.

**Résolution CA18 09 0286** - Octroyer des contributions financières totalisant 40 748 \$ à des organismes œuvrant dans l'arrondissement pour l'année 2019.

**DESCRIPTION**

La DCSLDS souhaite accorder aux organismes concernés des contributions financières pour

l'année 2022 dans le cadre du *Programme sports* .

Les montants des contributions financières 2022 ont été déterminés à la suite d'un appel de projet dans le cadre des critères établis aux programmes et en fonction des budgets 2022 de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Les contributions financières aideront les organismes à poursuivre leur offre de services à la population d'Ahuntsic-Cartierville en matière de loisirs et de sports. Ces contributions financières ont également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité de l'offre de services.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total des contributions financières s'élève à 38 904 \$ prévus au budget 2022 de la DCSLDS, conformément au document d'intervention financière joint au présent dossier.

## **MONTRÉAL 2030**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Soutenir des projets visant à favoriser l'initiation à une discipline sportive.
- Contribuer à l'offre d'une programmation variée d'activités sportives accessibles.
- Favoriser la participation de la population à des événements d'initiation sportive.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 et ses restrictions sanitaires ont grandement impacté les organismes sportifs. Considérant le contexte d'incertitude, il avait rapidement été décidé de reconduire les contributions financières en 2021, aux mêmes montants que 2020.

La pandémie a apporté un éclairage différent sur tout ce que l'on connaît et a permis à la DCSLDS de se questionner encore davantage sur les objectifs de ses programmes et les modalités de soutien.

Le soutien financier recommandé pour 2022 repose sur une évaluation des activités projetées par les organismes pour l'année à venir.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes utilisent différents moyens de promotion afin de promouvoir leur offre de service auxquels s'ajoutent la promotion dans les diverses publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et celles diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les employés de la DCSLDS sont en lien constant avec les dirigeants des organismes, ce qui permet à l'arrondissement d'effectuer auprès de ceux-ci un suivi régulier du déroulement de leur projet. Les organismes devront à la fin de l'année procéder à l'évaluation de leur projet et leur budget et fournir sur demande, tout élément pertinent afin de justifier les contributions reçues.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline LÉGÈRE  
Cheffe de division - sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Caroline LÉGÈRE  
Cheffe de division - sports et loisirs

Le : 2022-01-26



**Dossier # : 1223060007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme CONCERTS AHUNTSIC EN FUGUE pour l'année 2022, en soutien à leur mission.

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme CONCERTS AHUNTSIC EN FUGUE pour l'année 2022, en soutien à leur mission;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-23 16:17

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223060007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme CONCERTS AHUNTSIC EN FUGUE pour l'année 2022, en soutien à leur mission.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Concerts Ahuntsic en Fugue (CAF) est un OBNL spécialisé en musique de chambre dont la mission est de présenter des concerts de musique de chambre, grand répertoire (du XVIIe au XXIe siècle) avec des musiciens de renom. Depuis sept ans, l'organisme offre aux spectateurs notamment, à travers sa programmation de concerts estivale, une proximité avec les artistes dans des lieux acoustiques de qualité dans différents sites de l'arrondissement permettant outre l'appréciation de la qualité du concert, la découverte de l'environnement, de l'histoire, de l'économie et de la vie sociale. L'organisme contribue et collabore à la médiation culturelle et l'enrichissement de l'offre culturelle sur le territoire d'Ahuntsic-Cartierville et ce, en partenariat avec différents acteurs culturels dont la Maison de la culture Ahuntsic. L'organisme a sollicité l'arrondissement pour recevoir un soutien financier lui permettant de poursuivre sa mission.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 09 0194 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2021.

CA20 09 0026 - Octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2020.

CA19 09 0014 - Octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2019.

**DESCRIPTION**

Le soutien financier accordé vise à aider l'organisme dans la réalisation de sa mission, contribuer à son développement et permettre la concrétisation de deux orientations générales du plan d'action culturel de l'arrondissement, soit de : consolider, renouveler et développer une offre culturelle de proximité accessible, diversifiée et de qualité et développer les collaborations et la concertation entre les services et avec les partenaires locaux. Cette contribution permet également d'enrichir l'offre culturelle estivale gratuite pour les citoyens par la diffusion d'un spectacle extérieur.

**JUSTIFICATION**

La culture est un pilier du développement durable et un service essentiel à offrir à la population, surtout en cette période de réouverture progressive des activités. Ahuntsic en fugue est un organisme partenaire de l'arrondissement qui produit des concerts de qualité qui sont grandement appréciés des citoyens de l'arrondissement qui ont à maintes reprises confirmé leur intérêt pour la musique classique. Le soutien à ces concerts vient bonifier l'offre des activités culturelles sur le territoire au cours de la saison estivale 2022.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

#### **MONTRÉAL 2030**

Sans objet.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Bonification de la vitalité et de l'offre culturelle pour la population de l'arrondissement dans un secteur où l'offre culturelle est plus limitée. Contribution à la poursuite de la santé financière de l'organisme.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Tous les spectacles qui seront diffusés dans le cadre de l'édition 2022 de CAF respecteront les mesures sanitaires en vigueur au moment des spectacles (limite de participants, port du masque, désinfection, distanciation).

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La programmation et les activités de l'organisme feront l'objet de publicité dans les journaux locaux, par le biais de communications de l'arrondissement et par l'organisme lui-même, le tout, dans le respect des règles particulières liées au contexte de la pandémie.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier final de la programmation des différents événements et spectacles sera fourni au responsable de la direction CSLDS de l'arrondissement dès la fin juin 2022. Le bilan annuel de l'organisme sera déposé à l'arrondissement dès son approbation par le conseil d'administration.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON  
Cheffe de division - culture et bibliothèques

### ENDOSSÉ PAR

Isabelle PILON  
Cheffe de division - culture et bibliothèques

Le : 2022-02-16

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1225027001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention pour les couches lavables et les produits d'hygiène durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 (imputation à la réserve développement 5 000 \$ et budget de fonctionnement 15 000 \$) / Approuver la convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention pour les couches lavables et les produits d'hygiène durables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-02-25 09:34

**Signataire :**

Jocelyn GAUTHIER

---

Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1225027001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention pour les couches lavables et les produits d'hygiène durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 (imputation à la réserve développement 5 000 \$ et budget de fonctionnement 15 000 \$) / Approuver la convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme de subvention pour les couches lavables et les produits d'hygiène durables est géré, depuis 2018, par Ville en vert, un organisme sans but lucratif qui est enregistré conformément à la loi sur les compagnies du Québec, qui a pour mission de sensibiliser, d'éduquer et de soutenir les citoyens en matière de développement durable. Cet organisme vise notamment à favoriser l'adoption de comportements favorables à la protection de l'environnement, dont la réduction à la source des déchets enfouis au Québec.

Ville en vert souhaite faire la promotion de ce programme par l'octroi de subvention aux utilisateurs et demande à l'arrondissement d'appuyer l'organisme dans sa mission. Plus spécifiquement, Ville en vert désire encourager les familles et les résidents d'Ahuntsic-Cartierville à utiliser des produits d'hygiène durables.

Depuis 2018, le programme a permis à 503 personnes d'obtenir une subvention à l'achat de couches lavables ou de produits d'hygiène durables pour un remboursement total de 42 500 \$. Cette somme a encouragé l'achat de produits écologiques et durables et s'inscrit dans un effort de réduction à la source des matières résiduelles et au réemploi.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 090338 – 13 décembre 2021 - Accorder un soutien financier additionnel de 3 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables, pour la période se terminant le 31 décembre 2021, majorant la somme totale accordée de 17 000 \$ à 20 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

CA21 090273 – 4 octobre 2021 - Accorder un soutien financier additionnel de 2 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène

durables pour la période se terminant le 31 décembre 2021, majorant la somme totale accordée de 15 000 \$ à 17 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

CA20 090361 – 10 décembre 2020 - Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 / Approuver la convention à cette fin.

CA20 090310 – 9 novembre 2020 - Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 2 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période se terminant le 31 décembre 2020, majorant la somme totale accordée de 15 000 \$ à 17 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention.

CA19 090161 – 2 juillet 2019 - Approuver la convention à intervenir avec Ville en vert pour le déploiement d'un programme de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 10 juin 2019 au 31 décembre 2020 et octroyer une contribution financière de 15 000 \$.

CA19 090075 – 8 avril 2019 - Prolonger la convention intervenue avec Ville en vert pour le Programme de couches lavables pour bébés jusqu'au 9 juin 2019 / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0076 et CA18 09 0282).

CA18 090282 – 10 décembre 2018 - Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 5 000 \$ à Ville en vert, pour le programme de couches lavables pour bébés, majorant le montant total accordé de 5 000 \$ à 10 000 \$ / Approuver un projet d'addenda à la convention (réf. CA18 09 0076).

CA18 090076 – 9 avril 2018 - Approuver la convention à intervenir avec Ville en vert pour le programme de couches lavables pour bébés pour le territoire de l'arrondissement et octroyer une contribution financière maximale de 5 000 \$, pour la période du 10 avril 2018 au 9 avril 2019.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Ville en vert pour la gestion de son Programme de subvention pour les couches lavables et les produits d'hygiène durables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Considérant les résultats concluants et positifs présentés à la fin de l'exercice 2021, le même montant a été suggéré pour l'année 2022. D'ailleurs, il y a déjà plus de 40 demandes en attente.

Le programme permettra d'offrir des subventions aux résidents (une seule subvention par demandeur sera accordée) :

### Subvention à l'achat de couches lavables ou service de location de couches lavables

- Remboursement de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 150 \$;
- Remboursement de 100 % des dépenses admissibles pour les familles à faible revenu, jusqu'à un maximum de 200 \$.

### Subvention à l'achat de produits d'hygiène durables

- Remboursement de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 75 \$;
- Remboursement de 100 % des dépenses admissibles pour les familles à faible revenu, jusqu'à un maximum de 75 \$.

Selon les seuils de faible revenu, les familles à faible revenu peuvent bénéficier d'une tarification sociale en présentant l'avis de cotisation de Revenu Québec des membres du foyer.

Le projet de convention avec l'organisme prestataire est inclus en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

L'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène durables détourne une quantité considérable de déchets de l'enfouissement et permet d'encourager l'achat de produits écologiques et durables.

Ce programme de subvention s'inscrit, entre autres, dans le cadre des plans suivants :

- Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- Plan directeur de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 (dont l'une des priorités est la réduction à la source);
- Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière proposée est non récurrente et s'élève à 20 000 \$ (17 500 \$ pour la subvention à distribuer et 2 500 \$ pour les frais de gestion de l'organisme).

Voici la comparaison du soutien donné lors des trois années précédentes :

Janvier à décembre 2021	Juillet 2019 à décembre 2020	Avril 2018 à juin 2019
20 000 \$	17 000 \$	10 000 \$

Le montant sera octroyé en trois versements :

- Un premier versement au montant de 10 000 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention;
- Un deuxième versement au montant de 5 000 \$, au plus tard le 31 octobre 2022;
- Un troisième versement au montant de 5 000 \$, au plus tard le 31 décembre 2022.

La dépense totale dans le présent dossier sera imputée conformément à l'intervention financière de la Direction performance, greffe et services administratifs (imputation à la réserve développement 5 000 \$ et budget de fonctionnement 15 000 \$). Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

## MONTREAL 2030

Comme décrit à la fiche en pièce jointe, ce dossier contribuera à l'atteinte des priorités 1 (réduire les émissions de GES), 4 (développer une économie plus verte et inclusive) et 5 (tendre vers un avenir zéro déchet) de Montréal 2030. Les principaux résultats attendus pour ces priorités sont les suivants :

Priorité 1 : Le principal résultat attendu quant à la priorité 1 sera de diminuer le nombre de matières éliminées (qui génèrent du méthane). La gestion des matières résiduelles produit 4 % des émissions de GES de l'agglomération.

Priorité 2 : Le principal résultat attendu quant à la priorité 4 sera le nombre de produits locaux achetés.

Priorité 5 : Le principal résultat attendu quant à la priorité 5 sera de diminuer la quantité générée par habitant d'Ahuntsic-Cartierville.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'approbation de la convention aurait un impact sur le temps de traitement des dossiers des citoyens.

Il est primordial de participer et de soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source pour concrétiser Montréal, objectif zéro déchet (Plan direction de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025).

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Toutes les mesures sanitaires en vigueur conseillées par le gouvernement du Québec pour les commerces et boutiques seront appliquées.

Les dossiers électroniques seront recommandés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée en accord avec la Division des communications et relations avec les citoyens.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Signature de la convention par les deux parties;
- Versement de la contribution financière;
- Application et suivi de l'entente.

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir des rapports d'étape et un rapport final aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Christine LAJOIE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-21

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1223060004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2022 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière au montant de 136 151 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- D'approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2022 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;
- D'octroyer une contribution financière au montant de 136 151 \$;
- D'approuver un projet de convention à cet effet;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-24 11:22

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223060004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2022 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière au montant de 136 151 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

La coordination de la RUI est sous la responsabilité du Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) qui assure annuellement la sélection et le suivi des actions financées. La démarche de planification stratégique du CLIC a permis de cibler les enjeux pour le territoire de la RUI pour l'année 2022.

En 2021, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal a été octroyé pour soutenir les actions reliées au plan d'intervention issu de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ce montant est renouvelé en 2022.

La démarche RUI bénéficie d'un soutien financier additionnel provenant du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2012. La dernière entente conclue récemment prévoit un investissement de 1 M\$ dans les RUI, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2023. L'enveloppe est distribuée entre les 12 RUI. Dans le cadre de cette entente, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville bénéficie d'une enveloppe de 40 000 \$ pour 2022.

Le montant additionnel de 40 000 \$ accordé à chaque RUI vient donc bonifier le montant de 96 151 \$ accordé au CLIC pour réaliser la démarche de revitalisation urbaine intégrée du territoire Laurentien-Grenet pour un total de 136 151 \$ en 2022.

Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) Ville de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 090048 du 8 mars 2021** - Approuver la convention avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2021 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$.  
(1212971002)

**CA20 090123 du 11 mai 2020** – Accorder un soutien financier de 96 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) afin de poursuivre la réalisation du plan d'action 2020 dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet / Approuver un projet de convention à cette fin.  
(1203060017)

**CA19 090109 du 6 mai 2019** – Approuver la convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$. (1193060015)

**CA19 090251 du 11 novembre 2019** - Accorder un soutien financier additionnel de 40 000 \$ au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) dans le cadre de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet / Approuver un projet d'addenda à cette fin (réf. CA19 09 0109). (1193060015)

### **DESCRIPTION**

La contribution financière octroyée au CLIC permettra de poursuivre la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet. Le plan d'action du CLIC et la description des projets 2022 décrivent les objectifs retenus pour l'année selon l'enveloppe financière disponible. Ces priorités sont issues d'un processus de priorisation par la table de quartier.

### **JUSTIFICATION**

L'arrondissement réitère sa confiance en la concertation de quartier et mandate de nouveau le CLIC pour la mise en œuvre du plan d'action tout en maintenant le modèle du leadership partagé CLIC/Arrondissement.

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

Organisme : CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)

Montant octroyé : 136 151 \$

DA 716778

2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003661.052129.00000.00000 96 151 \$

2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.003661.052129.00000.00000 40 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

**Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+** : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**Test climat** : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes, et en conjuguant les efforts de la communauté.

À court terme : assurer et coordonner la poursuite du plan d'action. Maintenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens autour de la démarche.

À long terme : améliorer à la fois les conditions de vie de la population et le cadre physique de la zone ciblée dans une optique de changement durable et développer un sentiment d'appartenance et d'engagement à l'égard du quartier.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tel que prévu au plan d'action joint au dossier décisionnel.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Amélie BILLETTE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Amélie BILLETTE, 3 février 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN  
Conseillère en développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-01

Marie-Josée TRUDEAU  
Cheffe de division - développement social,  
projets majeurs et événements publics

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1223060005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, pour l'année 2022, à trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les trois (3) projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, pour l'année 2022, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

2.

Organisme	Projet	Période	Montant
Rue Action Prévention Jeunesse	Travail de rue Ahuntsic	1 <sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2022	29 200 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Projet d'intervention ciblée	1 <sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2022	15 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention de milieu HLM jeunesse André-Grasset	1 <sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2022	23 700 \$

3. D'approuver les trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-24 16:59

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223060005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, pour l'année 2022, à trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les trois (3) projets de convention à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale

- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

#### Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

Le budget total alloué par la Ville de Montréal à l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville pour le déploiement du Programme en 2022 est de 90 000 \$. De ce montant, une somme de 67 900 \$ est réservée pour la poursuite des trois projets à réaliser par les organismes présentés au sommaire. La somme résiduelle de 22 100 \$ est réservée pour d'autres projets, qui pourront s'inscrire dans l'axe 2 du Programme. Ces projets seront ciblés au cours des prochains mois, pour répondre aux besoins identifiés par le milieu, et ce, en collaboration avec les organismes sur le territoire de l'arrondissement.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 090279 du 4 octobre 2021** - Accorder un soutien financier additionnel de 13 575 \$ à Entre-Maisons Achuntsic dans le cadre du Programme de la Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021, majorant le montant total accordé de 23 700 \$ à 37 275 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0122). (1212971005)

**CA21 090122 du 10 mai 2021** - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 23 700 \$ à l'organisme Entre-Maisons Achuntsic, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver la convention à cet effet. (1212971005)

**CA21 090280 du 4 octobre 2021** - Accorder un soutien financier additionnel de 10 839 \$ à Rue action prévention Jeunesse dans le cadre du Programme de la Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021, majorant le montant total accordé de 29 200 \$ à 40 039 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0049). (1202971009)

**CA21 090049 du 8 mars 2021** - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 44 200 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les conventions à cet effet. (1202971009)

**CA20 09 0103 du 14 avril 2020** - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, à trois organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 / Approuver les projets de convention à cet effet. (1203060016)

**CE20 0144 du 5 février 2020** - Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022. (1196794004)

**CA19 090233 du 15 octobre 2019.** Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 23 108,28 \$ à trois organismes dans le cadre de leur convention en vigueur / Approuver les projets d'addenda aux conventions (réf. CA18 09 0234). (1183060037)

## DESCRIPTION

Un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$ répartie entre les 3 organismes ci-après :

Organisme	Projet	Résumé du projet	Montant
RAP Jeunesse	Travail de rue Ahuntsic	Le travail de rue permet de cibler des <b>jeunes à risque avec qui l'intervenant développe des liens significatifs.</b> Il leur offre des alternatives structurantes. Plusieurs des jeunes <b>ciblés par le projet fréquentent ou habitent des milieux défavorisés où la délinquance et la criminalité sont observables.</b> Le projet favorise la cohabitation entre les jeunes, dans les espaces publics.	29 200 \$
Maison des jeunes Bordeaux-Cartierville	Projet d'intervention ciblée	L'intervenant <b>identifie les jeunes à risque et développe des liens de confiance avec eux;</b> propose aux jeunes des alternatives <b>(activités et projets),</b> du soutien, de la <b>référence et de l'accompagnement en lien avec les facteurs de risque identifiés;</b> <b>développe et consolide</b> les relations avec les acteurs et partenaires en lien avec les jeunes <b>à risque (écoles, travailleurs de rue, policiers, parents, etc.);</b> travaille au <b>développement et à la consolidation des facteurs de protection.</b>	15 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention de milieu jeunesse au HLM	<b>L'intervention de milieu jeunesse au HLM</b>	23 700 \$

	André-Grasset	André-Grasset permet de maintenir l'accompagnement régulier auprès de des jeunes. L'intervenant favorisera des interventions de qualité sur des sujets très délicats visant à réduire la peur, l'insécurité des résidents et contribuera à assurer la prévention à tous les niveaux sur des réalités préoccupant les habitants de ce milieu. Grâce à sa présence, il rassure les résidents et contribue à prévenir des attitudes, ainsi que des mouvements potentiels d'adhésion des jeunes aux gangs de rue.
--	---------------	---

## JUSTIFICATION

Les projets ciblent globalement les jeunes âgés de 12-25 ans et s'inscrivent dans les orientations du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Les organismes soutiennent qu'un travail continu est nécessaire afin de créer des impacts positifs sur les jeunes ciblés et d'assurer un climat sécuritaire dans les zones priorisées. Ils observent dans l'environnement, une présence accrue des comportements violents (ex. : violence à l'égard des femmes, banalisation de la violence verbale et physique, attirance vers des groupes ou des individus délinquants, etc.). Dans un tel contexte, l'intervention ciblée s'avère un moyen à privilégier, où l'intervenant oriente son travail en fonction des réalités et des priorités identifiées, en collaboration avec les partenaires du milieu.

L'évaluation du Programme prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rues et à la violence et le portrait de la criminalité réalisés en 2018-2019, démontrent que les arrondissements, dont celui d'Ahuntsic-Cartierville, sont toujours prioritaires et que les besoins en intervention sont toujours nécessaires.

Sans le soutien financier de la Ville, ces projets n'auront pas lieu.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 67 900 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2019	2020	2021		
RAP Jeunesse	Travail de rue Ahuntsic	29 200 \$	29 200 \$	29 200 \$ + 10 839 \$ (budget additionnel COVID)	29 200 \$	46 %
Maison des jeunes Bordeaux-Cartierville	Projet d'intervention ciblée	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	33 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention de milieu HLM jeunesse André-Grasset	23 700 \$	23 700 \$	23 700 \$ + 13 575 \$ (budget additionnel COVID)	23 700 \$	48 %
<b>TOTAL :</b>		<b>67 900 \$</b>	<b>67 900 \$</b>	<b>67 900\$ 24 414 \$ budget additionnel COVID)</b>	<b>67 900 \$</b>	

La date de début de chacun des projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel. Un montage financier, composé du budget autonome de l'organisme auquel s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

## **MONTRÉAL 2030**

**Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+** : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**Test climat** : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets visent à améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence, et plus largement à contribuer au sentiment de sécurité de l'ensemble de la population. Les projets permettent de soutenir et d'accompagner les jeunes à risque.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet sera réalisé en respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (Annexe 2 du projet de convention).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 15 février 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BENJAMIN  
Conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Josée TRUDEAU  
Cheffe de division - développement social,  
projets majeurs et événements publics

Le : 2022-02-10

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1221388002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour les années 2022 et 2023, une contribution financière pouvant atteindre une somme maximale de 75 000 \$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain, sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest / imputation réserve développement

Il est recommandé :

1.- d'approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour les années 2022 et 2023, une contribution financière pouvant atteindre un montant maximum de 75 000 \$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain, sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest / imputation réserve développement

2.- d'approuver le projet de convention à cette fin entre l'Arrondissement et cet organisme ;

3.- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la direction performance, greffe et services administratifs.

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-02-25 09:18

**Signataire :** Jocelyn GAUTHIER

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1221388002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour les années 2022 et 2023, une contribution financière pouvant atteindre une somme maximale de 75 000 \$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain, sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest / imputation réserve développement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire a pour mandat de développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Elle collabore également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires, en offrant un support logistique lors de l'organisation d'événements et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire. Pour les années 2022 et 2023, l'organisme Îlot 84 demande à l'arrondissement une contribution financière afin de lui permettre d'aménager un espace éphémère, comme réalisé les années précédentes, sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, en collaboration avec la Société de développement commercial District central. Malgré l'annulation de ce projet en 2020, ce sera la 3e année d'installation de cet espace éphémère. Un bail devra être conclu avec la Ville de Montréal pour permettre l'occupation du site, du 1er avril 2022 au 31 octobre 2023. L'Arrondissement devra également édicter des ordonnances pour permettre la tenue des activités prévues sur le site.

À cette fin, un engagement du conseil de l'arrondissement est requis afin que cet organisme puisse inclure cette contribution à ses budgets 2022 et 2023 pour la réalisation de ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 0932 - Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à titre gratuit à Société de développement commercial district central et à Ilôt 84, rétroactivement du 1er juin jusqu'au 31 décembre 2019, afin d'y installer un espace éphémère comme montré au document concept intitulé "Green Haüs" et d'y organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 7 269 m<sup>2</sup>. Le montant de la subvention est d'environ 42 000 \$. Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du

bail. N/Réf. : 31H12-005-1456-01 et n° de bail 1090.

CA20 090016 - Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville verse, pour l'année 2020, une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation du projet «Greenhäus» sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest.

CA21 090046 - Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville verse, pour l'année 2021, une contribution financière pouvant atteindre un maximum de 41 500 \$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Louvain - Esplanade, sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest / imputation réserve développement.

## **DESCRIPTION**

Le projet propose un espace de travail partagé animé, convivial, ouvert à tous gratuitement et servant de lieu de rencontre de la communauté d'affaires du District central et pour les résidents de l'arrondissement. Une activité de sensibilisation à l'agriculture urbaine et à l'économie circulaire est également proposée aux usagers du site.

## **JUSTIFICATION**

Le projet s'inscrit dans les objectifs du Plan stratégique 2022 - 2025 que prépare l'arrondissement et qui prévoit le soutien à la mise en oeuvre du plan d'affaires de la SDC District central. Il contribue également à l'atteinte des objectifs de la SDC District central en matière de mobilisation de la communauté d'affaires et de promotion du territoire, en plus de servir de vitrine pour l'agriculture urbaine et l'économie circulaire.

La contribution financière de l'arrondissement, jumelée à l'investissement financier de la communauté d'affaires, permet de mettre en valeur le District central comme lieu propice pour faire des affaires et de mettre en évidence les entreprises dynamiques et créatives de tous les domaines qui y sont établies. Cette contribution permet de positionner avantageusement le District central auprès de la clientèle entrepreneuriale de Montréal et du milieu de l'immobilier. Ce soutien s'inscrit dans une série d'initiatives prises par l'administration montréalaise pour favoriser l'occupation transitoire de terrains et bâtiments municipaux qui sont en attente d'aménagement permanent.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 75 000 \$, soit 40 000\$ en 2022 et 35 000\$ en 2023, est prévue comme présentée à l'intervention financière jointe au dossier.

La Société de développement commercial District central a également approuvé le versement d'une contribution financière de 35 000 \$ à Îlot 84 pour réaliser ce projet en 2022.

## **MONTRÉAL 2030**

Le territoire de la SDC District central dispose d'un bâti relativement dense au coeur de Montréal. Le maintien de secteurs d'affaires au centre de la ville favorise la proximité entre les lieux de résidence et d'emplois des montréalais, contribuant ainsi à leur qualité de vie, à leur niveau de vie et à réduire les effets des déplacements sur l'environnement. Cette densité et cette proximité favorisent les déplacements actifs et l'utilisation du transport collectif. La SDC District central a mis sur pied un comité portant sur les enjeux de mobilité visant à mieux faire connaître à ses membres les moyens disponibles pour faciliter le déplacement des travailleurs et des visiteurs. La SDC participe également activement à la promotion de l'agriculture urbaine et des circuits courts de production.

Par ses actions, la SDC District central contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030:

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Favoriser l'implication du plus grand nombre possible d'entreprises du District central dans l'animation, la dynamisation et la notoriété de celui-ci. L'objectif poursuivi par Îlot 84 et la SDC est de favoriser la réussite et l'essor économique des 1800 entreprises de ce territoire. Le projet pourra avoir un ou plusieurs des impacts suivants :

- Amélioration du sentiment d'appartenance et de la synergie entre les gens d'affaires;
- Installation de nouveaux commerces et entreprises;
- Attraction de nouveaux investissements immobiliers;
- Animation commerciale, verdissement et embellissement;
- Amélioration de la perception, de la notoriété, de l'image, de l'ambiance et de la visibilité du District central;
- Amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents voisins;
- Augmentation de la fréquentation à pied et en transport actif;
- Augmentation de l'achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement;
- Mise en évidence du talent artistique, créatif, innovant et durable des entreprises;
- Servir de vitrine pour l'agriculture urbaine et l'économie circulaire;
- Amélioration de la compétitivité du District central comme destination d'affaires incontournable à Montréal.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La décroissance marquée des cas de COVID-19 constatée depuis le début de l'année 2022 va favoriser la poursuite des activités habituelles pour 2022. Le travail de soutien, de communication et de mobilisation des communautés d'affaires demeure essentiel pour assurer la continuité des activités du plus grand nombre d'entreprises de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une remise officielle de la contribution pourra être organisée en 2022.

Îlot 84 et la SDC District central vont contribuer pour assurer la visibilité de l'espace éphémère Esplanade-Louvain.

La convention et la proposition d'Îlot 84 prévoient la visibilité offerte à l'arrondissement en contrepartie de sa contribution financière.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention, en mars 2022;

- Signature du bail pour l'occupation du site, en avril 2022;
- Édiction des ordonnances autorisant les événements sur le site, en mars 2022;
- Mise en place du site en avril 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SOULIERES  
Commissaire - développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-02-23



**Dossier # : 1223060008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 13 500 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour la production de 2 concerts gratuits de niveau professionnel dans l'arrondissement / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'approuver la convention à intervenir avec l'organisme CONCERTS AHUNTSIC EN FUGUE pour la production de 2 concerts gratuits de niveau professionnel dans l'arrondissement;
2. D'octroyer une contribution financière de 13 500 \$;
3. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-03-09 15:24

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223060008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 13 500 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour la production de 2 concerts gratuits de niveau professionnel dans l'arrondissement / Approuver la convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Concerts Ahuntsic en Fugue (CAF) est un OSBL spécialisé en musique de chambre dont la mission est de présenter des concerts de musique de chambre, grand répertoire (du XVIIe au XXIe siècle) avec des musiciens de renom. Depuis cinq ans, l'organisme offre aux spectateurs notamment, à travers sa programmation de concerts estivale, une proximité avec les artistes dans des lieux acoustiques de qualité dans différents sites de l'arrondissement permettant outre l'appréciation de la qualité du concert, la découverte de l'environnement, de l'histoire, de l'économie et de la vie sociale. L'organisme contribue et collabore à la médiation culturelle et l'enrichissement de l'offre culturelle sur le territoire d'Ahuntsic-Cartierville et ce, en partenariat avec différents acteurs culturels dont la Maison de la culture Ahuntsic. Il contribue, depuis 2017, à la vitalité culturelle de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 09 0166 - 2 juillet 2019 : Approuver la convention à intervenir avec Concerts Ahuntsic en fugue pour la production de concerts gratuits en plein air de niveau professionnel et octroyer une contribution financière de 10 000 \$. (1193060026)  
 CA18 09 0132 - 11 juin 2018 : Approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour la production d'un concert gratuit en plein air de niveau professionnel et octroyer une contribution financière de 10 000 \$. (1183060024)

**DESCRIPTION**

L'aide financière accordée vise à soutenir l'organisme dans la production de deux concerts de « Concerts Ahuntsic en fugue » qui auront lieu pendant l'été 2022, à des dates et lieux encore à déterminer entre le 15 juin et le 31 août 2022. Ces spectacles seront offerts par des musiciens professionnels.

**JUSTIFICATION**

À maintes reprises, l'intérêt des citoyens d'Ahuntsic-Cartierville pour la musique classique a été confirmé. Le soutien à ces concerts vient bonifier l'offre d'activités culturelles sur le

territoire au cours de la saison estivale 2022

L'évaluation des expériences de partenariat avec l'organisme est très positive et leur volonté d'implication dans le milieu, tant culturel que social et communautaire, est tangible. En 2018, le concert de l'OBAC (Orchestre des berges d'Ahuntsic-Cartierville) a eu un très beau succès. L'organisme s'est doté d'un solide conseil d'administration qui est composé de membres seniors et reconnus et côtoyant des jeunes de la relève. L'organisme est sans déficit et en pleine vitalité.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

#### **MONTRÉAL 2030**

Sans objet.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Bonification de la vitalité et de l'offre culturelle pour la population de l'arrondissement.

- Contribution au développement de l'organisme et au maintien de sa santé financière.
- Contribution au rayonnement de deux quartiers culturels de l'arrondissement.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les règles exigées par la Santé publique au moment de la diffusion de ce spectacle seront appliquées pour encadrer le déploiement à l'intérieur.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les événements feront l'objet de publicité dans les journaux locaux par le biais de communications de l'arrondissement et par l'organisme lui-même.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle PILON  
Cheffe de division culture et bibliothèques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-23

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1224746002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer des contributions financières totalisant 4800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est recommandé d'octroyer des contributions financières totalisant 4800\$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES (pour Club d'âge d'or Pompei II)
200 \$	CONCERTATION-FEMME
200 \$	CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN - POPOTE AHUNTSIC
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ
200 \$	PAUSE-FAMILLE INC.
200 \$	ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER-TOLHURST
200 \$	L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.
200 \$	RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
200 \$	REPÈRE, RELATION D'ENTRAIDE POUR UNE PATERNITÉ RENOUVELÉE
200 \$	RÉVANOUS
100 \$	CERCLE DE FERMÈRES D'AHUNTSIC
100 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC
150 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (pour Centre de Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens)
150 \$	LOISIRS SOPHIE BARAT
150 \$	SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET
150 \$	VILLE EN VERT (pour Comité bénévole - Jardin communautaire Ahuntsic)
150 \$	VILLE EN VERT (pour Comité bénévole - Jardin communautaire Sault-au-Récollet)
200 \$	CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES

200 \$	SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$	LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
250 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)

et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-24 11:57

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224746002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer des contributions financières totalisant 4800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

**Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville**

200 \$ CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES (pour Club d'âge d'or Pompei II)

**Nathalie Goulet, conseillère de la Ville - District d'Ahuntsic**

- 200 \$ CONCERTATION-FEMME
- 200 \$ CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS
- 200 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
- 200 \$ L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN - POPOTE AHUNTSIC
- 200 \$ CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ
- 200 \$ PAUSE-FAMILLE INC.
- 200 \$ ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER-TOLHURST
- 200 \$ L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.
- 200 \$ RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
- 200 \$ REPÈRE, RELATION D'ENTRAIDE POUR UNE PATERNITÉ RENOUVELÉE
- 200 \$ RÉVANOUS

**Jérôme Normand, conseiller de la Ville - District du Sault-au-Récollet**

- 100 \$ CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC
- 100 \$ CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC
- 150 \$ CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (pour Centre de Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens)
- 150 \$ LOISIRS SOPHIE BARAT

150 \$ SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET  
150 \$ VILLE EN VERT (pour Comité bénévole - Jardin communautaire Ahuntsic)  
150 \$ VILLE EN VERT (pour Comité bénévole - Jardin communautaire Sault-au-Récollet)  
200 \$ CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES  
200 \$ CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES  
200 \$ SOLIDARITÉ AHUNTSIC  
200 \$ LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)  
200 \$ SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE  
200 \$ ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE  
250 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)

#### **JUSTIFICATION**

S/O

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement.

#### **MONTRÉAL 2030**

S/O

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Christine LAUZON  
Chargée de secrétariat

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc CARDINAL  
Directeur performance greffe et service  
administratif

Le : 2022-02-18



**Dossier # : 1223060009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE.

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE pour soutenir l'édition 2022 des Coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) d'Ahuntsic et de Cartierville;
2. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-24 12:07

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223060009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Accorder la contribution financière suivante :  
2 000 \$ CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE :  
Pour soutenir l'édition 2022 des Coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) d'Ahuntsic et de Cartierville.

**JUSTIFICATION**

Sans objet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

**MONTRÉAL 2030**

Sans objet.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée TRUDEAU  
Cheffe de division - développement social,  
projets majeurs et événements publics

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-23

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1226624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2022.

Il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2022 .

**Signé par** Gilles CÔTÉ Le 2022-02-23 08:56

Signataire :

Gilles CÔTÉ

---

Directeur du développement du territoire  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226624001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son plan d'action vision zéro, la Ville de Montréal a mis à la disposition des arrondissements le programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ). Ce programme d'aménagement permanent sur le réseau routier permet d'accélérer les interventions de sécurisations aux abords des écoles primaires et secondaires dans un objectif premier de sécurisation, mais aussi dans un objectif d'encourager les déplacements actifs des jeunes vers les écoles.

Le 27 juillet 2021, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc déposé en candidature plusieurs projets d'aménagement structurant et répondant aux critères établis pour la troisième année du PSAÉ. Le 7 novembre 2021, la Direction de la Mobilité a fait l'annonce d'acceptation des projets aux abords des écoles Sourp-Hagop et Alice-Parizeau avec comme contrainte une réalisation en 2022.

De plus, en parallèle à la demande au PSAÉ, l'arrondissement a déposé une demande de financement au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du gouvernement du Québec, le tout dans un objectif de bonifier et d'accélérer les aménagements sécuritaires près des écoles de l'arrondissement,, Le 14 juillet 2021, le ministère des Transport a fait l'annonce du financement pour les écoles Saint-André-Apôtres, Alice-Parizeau, Sourp-Hagop et Louis-Colin.

Certains aménagements, proposés aux abords des écoles retenues, se retrouvent sur des tronçons dit artériel, champs de compétence du conseil municipal, et afin d'être en mesure de réaliser les travaux retenus, l'arrondissement se doit d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de l'implantation des aménagements en questions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1218746003 - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (CM 21 février 2022 - 30.04).

## **DESCRIPTION**

Les aménagements retenus par la Direction de la mobilité ainsi que par le ministère des Transport nécessitant l'offre de prise en charge pour la conception, la coordination ainsi que la réalisation se détaille comme suit :

### École Saint-André-Apôtre

- Un (1) saillie avec fosse de plantation sur la rue Prieur O à l'intersection de l'avenue de l'Esplanade (côté N/E).

### École Alice-Parizeau et Sourp-Hagop

- Un (1) saillie avec fosse de plantation sur la rue Dudemaine à l'intersection de la rue Filion (côté S/O);
- Un (1) saillie sur la rue Dudemaine à l'intersection de la rue Filion (côté N/O).

### École Louis-Colin

- Un (1) saillie sur la rue Fleury E à l'intersection du boulevard Olympia (S/O).

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement s'est doté d'un plan local déplacement (PLD) ayant comme objectif d'augmenter la part modale des transports actifs et collectifs et ainsi diminuer l'utilisation des véhicules automobiles. Le programme PSAÉ répond entièrement à cette volonté, les aménagements proposés permettront d'assurer le respect de limites de vitesse, de réduire la circulation de transit, d'améliorer la visibilité aux intersections et traverses piétonnes tout en contribuant à rendre l'environnement des écoles plus convivial et ainsi favoriser la marche pour s'y rendre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement du programme est assumé entièrement par la Direction de la Mobilité selon l'acceptation des projets retenus ainsi que par le programme TAPU du MTQ.

## **MONTRÉAL 2030**

Les travaux envisagés permettront d'augmenter les options de transport actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et des familles de l'arrondissement, en plus d'augmenter les zones de verdissement par l'ajout de fosse de plantation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de prise en charge de l'arrondissement d'Ahutsic-Cartierville

aurait pour conséquence de diminuer l'effort quant aux besoins soulevés dans le plan local de déplacements et dans l'objectif visé par le programme de sécurisation aux abords des écoles.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En avant projet, les directions des écoles sélectionnées ont été rencontrées avec présentation des concepts préliminaires dans un objectif de s'assurer de répondre adéquatement aux besoins de leurs écoles et de leurs particularités propres. Ces rencontres ont menés à l'élaboration des concepts finaux.

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens et la directions des écoles des travaux prévus à l'aide d'avis.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conception, plans et devis : en cours
- Appel d'offre et octroi contrat de réalisation : mars-avril
- Réalisation : juin à août 2022 - durant les vacances scolaires

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie SIMARD  
ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Michel BORDELEAU  
Chef de division

Le : 2022-02-18



**Dossier # : 1226624002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation d'un lien cyclable dans la continuité de l'avenue Marcelin-Wilson pour l'année 2022.

Il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation d'un lien cyclable dans la continuité de l'avenue Marcelin-Wilson pour l'année 2022.

**Signé par** Gilles CÔTÉ      **Le** 2022-02-25 09:21

**Signataire :**

Gilles CÔTÉ

---

Directeur du développement du territoire  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226624002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation d'un lien cyclable dans la continuité de l'avenue Marcelin-Wilson pour l'année 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans une démarche issue des recommandations du plan local de déplacements et dans un objectif d'augmenter l'offre de son réseau cyclable, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a débuté l'implantation de plusieurs liens cyclables depuis 2020, entre autres les liens sur les rues Prieur, Sauriol et De Saint-Firmin, L'arrondissement projette donc de continuer à augmenter l'offre de ces aménagements cyclables sur son territoire.

Le 27 janvier 2020, le conseil municipal a récupéré le pouvoir lié à l'établissement de voies de circulation réservées à certains types de véhicules sur le réseau de voirie artérielle, en modifiant le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055). En ce sens la modification a pour effet d'ajouter une exception à la délégation aux conseils d'arrondissement quant à l'adoption et à l'application de la réglementation relative au contrôle de la circulation et du stationnement sur le réseau artériel et ainsi reprendre, entre autres le champ de compétence quant à l'établissement de voies réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel.

De plus, le 2 décembre 2021 le conseil d'agglomération a délégué au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal (CG21 0668).

Sachant que l'aménagement du lien cyclable sur lequel l'arrondissement souhaite intervenir est de juridiction du conseil municipal par délégation du conseil d'agglomération et que le tronçon choisi pour l'implantation fait partie du Plan de Transport de la Ville de Montréal, l'arrondissement se voit donc dans l'obligation d'offrir au conseil municipal en vertu de l'article

85 de la Charte de la Ville de Montréal la prise en charge de l'implantation du lien cyclable faisant l'objet de du présent dossier décisionnel.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1228935001 prévu au CM du 21 février 2022 : Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de voies cyclables pour l'année 2022.

- CG21 0668 - 2 décembre 2021 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2022, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - GDD 1218471008.
- CM20 0087 (1190566001) | 27 janvier 2020 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)
- CM19 1977 (1190566001) | 11 décembre 2019 : Inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- CA19 090289 (1198408004) | : 9 décembre 2019 : Adopter le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

## **DESCRIPTION**

Les limites du projet d'implantation d'une voie cyclable pour 2022 se situent dans la continuité de l'avenue Marcellin-Wilson entre les rues Jacques-Bizard et Pierre-Curie.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement s'est doté en 2019 d'un plan local déplacement ayant comme objectif d'augmenter la part modale des transports actifs et collectifs et de diminuer l'utilisation des véhicules automobiles. Le besoin d'offrir des axes continus et structurants pour la déserte tant est-ouest que nord-sud est primordial.

Comme les travaux envisagés touchent le réseau cyclable identifié au Plan Vélo 2019, dont la compétence en matière d'aménagement et de réaménagement est déléguée par le conseil d'agglomération au conseil municipal, il est requis que l'arrondissement demande la délégation pour la conception et la réalisation des travaux, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le SUM - Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation pour l'aménagement des rues ou des voies cyclables à l'intérieur de ses budgets d'investissement, soit celui du programme PDI-45000 : Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aurait pour conséquence de ne pas répondre aux besoins soulevés dans le plan local de déplacements.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide d'avis et de panneaux d'affichages.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Si cette offre est acceptée par le conseil municipal, l'arrondissement prévoit réaliser les travaux dès le mois de juin 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stéphane BLAIS, 25 février 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-25

Valérie SIMARD  
ingénieure

Michel BORDELEAU  
Chef de division



**Dossier # : 1219132003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant approximatif de 826 874,31 \$, pour l'année 2022, et de 91 964 \$, pour l'année 2023, à même la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022.

Il est recommandé:

D'autoriser la dépense d'un montant total de 826 874,31 \$, imputée à même la réserve de développement, pour l'année 2022 afin de permettre l'exécution du *Plan maître de plantation 2022-2031* de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

D'autoriser la dépense d'un montant total de 91 964 \$, imputée à même la réserve de développement, pour l'année 2023 afin de prolonger le poste d'ingénieur forestier au sein de la Division des parcs et des installations.

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-03-01 09:42

**Signataire :**

Jocelyn GAUTHIER

---

Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1219132003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant approximatif de 826 874,31 \$, pour l'année 2022, et de 91 964 \$, pour l'année 2023, à même la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2011, consciente de l'importance des services écosystémiques rendus par les arbres, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) maintenant Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), déposait une étude sur la canopée montréalaise. Cette étude proposait l'objectif de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025, d'évaluer le potentiel de plantation et de cibler les endroits prioritaires de plantation afin de réduire les îlots de chaleur. Le tout était présenté dans le Plan action canopée (2012-2021).

Pour aider les arrondissements à accomplir les objectifs spécifiques qui leur avaient été attribués, un programme d'aide financière comprenant plusieurs volets pour la gestion de la forêt urbaine a vu le jour. Un de ces volets visait à identifier le potentiel de plantation et les budgets requis par la réalisation de plans maîtres de plantation uniques à chacun des arrondissements. Le *Plan maître de plantation 2022-2031* d'Ahuntsic-Cartierville a alors été produit en 2021 et déposé au conseil d'arrondissement pour la séance de mars 2022. Celui-ci propose, entre autres, la plantation de 1 300 arbres par année pour une période de 10 ans afin de permettre le remplacement des arbres abattus en plus d'ajouter environ 2 364 arbres à ses actifs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Déposé au CA du 14-03-2022: 1229132001 - Adopter le plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**DESCRIPTION**

La section 6.2 du Plan maître de plantation 2022-2031 présente les coûts nécessaires à la réalisation des plantations (approvisionnement en arbres, travaux de plantation, salaire des

ressources humaines (cols bleus), travaux d'arrosage, autres) en plus des coûts relatifs aux salaires des membres de l'équipe technique et du contremaître (voir pièce jointe "AC\_Plan-maitre-de-plantation-2022-2031").

D'ailleurs, pour l'exécution des travaux prévus au Plan maître de plantation pour 2022, plusieurs prolongements et créations de postes sont nécessaires

*(Le masculin est uniquement utilisé pour faciliter la lecture)*

- Création de quatre (4) postes temporaires d'inspecteurs en horticulture et arboriculture (code d'emploi 755610) du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 (1 an). Les tâches seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.
- Création de deux (2) postes temporaires d'agents techniques en horticulture et arboriculture (code d'emploi 755310) du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 (1 an). Les tâches seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.
- Prolongement d'un (1) poste temporaire d'ingénieur forestier (code d'emploi 400990) (poste 82450) du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2023 (2 ans). Les tâches seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.
- Création d'un (1) poste contremaître temporaire en horticulture et parcs (code d'emploi 213470) du 7 mars 2022 au 31 décembre 2022 (environ 10 mois). Les tâches seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.
- Création de deux (2) postes temporaires de jardiniers (code d'emploi 601160) du 7 mars 2022 au 31 décembre 2022 (environ 10 mois).
- Création de deux (2) postes temporaires de jardiniers-chauffeurs (code d'emploi 601260) du 7 mars 2022 au 31 décembre 2022 (environ 10 mois).
- Création d'un poste d'opérateur d'appareils motorisés «A» (code d'emploi 601420) du 7 mars 2022 au 31 décembre 2022 (environ 10 mois).

Le contremaître supervisera les deux équipes de plantation, soit environ une dizaine d'employés cols bleus. L'équipe de travail sera composée de jardiniers, de jardiniers-chauffeurs et d'opérateurs d'appareils motorisés «A». Il organise et planifie le travail de ces équipes pour l'exécution des travaux de plantation des arbres dans les parcs, rues, places publiques et autres espaces verts. Il s'assure du respect des normes et directives en santé et sécurité au travail pour ses employés.

L'ingénieur forestier aura comme mandat d'assurer la mise en œuvre du Plan maître de plantation ainsi que de voir à la protection et la conservation du patrimoine arboricole de l'arrondissement. La personne a aussi comme mandat de gérer les différents boisés de l'arrondissement ainsi que de donner un support géomatique. Elle met en place des outils qui seront utilisés par l'équipe technique, les contremaîtres et les cols bleus. Elle rédige des expertises arboricoles au sein de boisés privés ou publics. Elle fait des prescriptions sylvicoles. Le titulaire du poste participera aussi à des inspections requérant des compétences bien précises selon la condition de certains arbres publics existants. La personne aura aussi à suivre plusieurs contrats, dont la lutte aux espèces envahissantes.

## JUSTIFICATION

Afin que la planification des plantations prévues par le *Plan maître de plantation 2022-2031* puisse être réalisée sans pour autant diminuer la qualité du service rendu aux citoyens par la Division des parcs et des installations et sans non plus altérer la qualité du traitement (délai de réponse, niveau des informations) offert aux autres divisions en réponse à leurs nombreuses demandes d'expertise arboricole et horticole, les postes présentés à la section précédente sont essentiels.

En pièce jointe se trouve le document "Flux-trésorerie 2022-2023" où sont présentés les coûts que représentent les travaux de plantation, le financement à recevoir via plusieurs programmes d'aide financière et via le budget de fonctionnement, en plus de sommes résiduelles d'années précédentes qui permettent d'absorber une partie des coûts de 2022, et

ce entre autres, pour l'année 2022.

Le montant total de 826 874,31 \$ demandé pour 2022 équivaut alors à la dépense à assumer par l'arrondissement (coût moins tout financement et sommes résiduelles) pour cette année afin de permettre la planification et la réalisation des travaux de plantation. Quant au montant de 91 964 \$ demandé pour 2023, il correspond à la dépense requise pour prolonger le poste d'ingénieur forestier en 2023.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, un engagement financier est demandé seulement pour la première année d'application du *plan maître de plantation 2022-2031*. Les dépenses à assumer pour 2022 correspondent à un montant total de 826 874,31 \$ (voir pièce jointe "Flux de trésorerie 2022-2023"). Ce sommaire décisionnel demande également à ce qu'il y ait en plus un prolongement du poste d'ingénieur forestier du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2023, correspondant à une dépense de 91 964 \$ pour 2023.

Ces sommes permettent de couvrir les dépenses à assumer par l'arrondissement pour l'exécution du plan maître de plantation en 2022. Comme présenté à la section précédente, elles ne représentent donc pas les coûts totaux puisque de ces coûts ont été soustraits les différents financements à recevoir pour l'exécution de certains travaux prévus par le plan maître de plantation.

### **MONTRÉAL 2030**

Cette section vise les projets et programmes d'envergure dont le budget dépasse les 50M. Non applicable dans ce cas-ci.

Toutefois, il est à savoir que ce *Plan maître de plantation 2022-2031* participe à atteindre l'objectif de l'administration actuelle de planter 500 000 arbres sur le territoire de la Ville de Montréal d'ici 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas d'un refus du dossier, le *Plan maître de plantation 2022-2031* ne pourrait être mis en exécution pour l'année 2022. Il s'agirait alors d'un bris d'engagement auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à mettre en application les travaux de plantation pour l'augmentation de la canopée montréalaise, objectif 19 du plan stratégique Montréal 2030.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est envisagé dans le cadre de ce plan maître de plantation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les mesures incluses dans le *Plan maître de plantation 2022-2031* pour la période 2022-2023 feront l'objet de communications ponctuelles au cours des années de déploiement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le phasage présenté dans le *Plan maître de plantation 2022-2031* sera actualisé annuellement par la Division des parcs et des installations, à la fin de la plantation annuelle. Le phasage pourra être actualisé au fil du temps, en fonction de l'évolution des éléments inclus au plan, et ce jusqu'en 2031, année d'échéance du *Plan maître de plantation 2022-2031*.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Ricardo MEDEIROS, Service des ressources humaines

Lecture :

Ricardo MEDEIROS, 24 février 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Corryne VINCENT  
Ingénieure forestière

### ENDOSSÉ PAR

Dominique PAQUIN  
Directeur

Le : 2022-02-23



**Dossier # : 1217244001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant approximatif de 947 839 \$, à même la réserve développement, pour financer 5 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place à la suite de l'adoption de son Plan local de déplacements (PLD).

Il est recommandé d'affecter une somme approximative de \$947839, à même la réserve de développement de l'arrondissement, pour financer cinq (5) postes temporaires pour les années 2022-2023, à la direction du développement du territoire, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place suite à l'adoption de son plan local de déplacements (PLD).

**Signé par** Gilles CÔTÉ Le 2022-02-25 15:41

**Signataire :**

Gilles CÔTÉ

---

Directeur du développement du territoire  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217244001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant approximatif de 947 839 \$, à même la réserve développement, pour financer 5 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place à la suite de l'adoption de son Plan local de déplacements (PLD).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En décembre 2019, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville procédait à l'adoption de son plan local de déplacements (PLD). Le PLD est un Plan directeur visant à contribuer à la santé publique en améliorant les conditions de déplacement en transport actif et en transport collectif ainsi qu'à la réduction de gaz à effet de serre (GES) et à la dépendance à l'automobile. Il permet de mener à l'élaboration des plans plus détaillés, de projets et de réglementations qui ont pour but d'améliorer les conditions de déplacement.

Par conséquent, ce plan devient un outil important pour la planification et l'organisation du territoire pour les aménagements, le développement et la mobilité durable.

Par ailleurs, dès l'automne 2019, et ce, avant l'adoption du PLD, l'arrondissement s'est mis en action dans la réalisation d'études et de demandes de subvention afin d'accélérer la mise en œuvre des mesures du PLD. C'est notamment le cas du programme de la sécurisation aux abords des écoles de la Ville de Montréal (Vision Zéro) et du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec pour les travaux réalisés en 2020 et 2021. La réalisation de travaux en 2020 et en 2021 comme la mise à sens-unique des rues Prieur et Sauriol, l'implantation du réseau express vélo (REV) Berri-Lajeunesse, les pôles de mobilité, l'implantation de signalisation dynamique aux abords des écoles, l'implantation de nouveaux liens cyclables et finalement le projet des communautés de partage (Locomotion) sont autant de projets qui sont venus accroître le travail de l'équipe de circulation.

À ce jour, presque la totalité des projets déposés ont reçu une écoute favorable et ont fait l'objet de financement. De plus, nous avons déjà reçu la confirmation de financement pour l'année 2022. D'autres projets recevront une confirmation imminente de financement.

Par ailleurs, le carnet de commande de l'équipe de circulation était passablement garni, et ce, avant même la réalisation du PLD qui s'est échelonnée de mai 2018 à décembre 2019. Certains secteurs accusaient des retards avant l'amorce du PLD dont plus spécifiquement, l'analyse des requêtes de zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) et de stationnement sur rue. De plus et récemment, l'équipe circulation de la division des études

techniques recevait une liste de dossiers prioritaires à réaliser à court terme dont les analyses sectorielles, leurs mises en oeuvre et notamment l'ajout de dos d'âne.

En considérant les nombreux nouveaux projets ayant fait l'objet de récents financements et la volonté de l'organisation à réaliser certains autres dossiers prioritaires rapidement, il faut donc nécessairement effectuer le bilan entre la capacité actuelle de production de l'équipe de circulation et les mandats à réaliser. Ce bilan démontre un écart défavorable important; l'ajout de ressources humaines temporaires a été reconnu pour une partie de l'année 2020 et la totalité de l'année 2021. Cependant, la liste des projets prioritaires n'est pas épuisée et la poursuite de ressources temporaires pour 2022-2023 devient donc un incontournable afin d'atteindre les objectifs attendus. Ces mesures ont été identifiées comme prioritaires, et couvrent l'ensemble des thématiques et orientations du PLD.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CA18 090107 - 14 mai 2018**

Accorder un contrat de services professionnels à la firme AECOM consultants Inc. pour l'élaboration d'un plan local de déplacement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 287 689,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-015 - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

#### **Dossier # : 2186492002**

Approuver la dépense relative à l'offre de services - Phase 1 - de Vélo Québec relative au plan de déplacement scolaire, conformément à la résolution CA18 090107 approuvée par le Conseil d'arrondissement du 14 mai 2018.

### **CA18 090169 - 3 juillet 2018**

Édiction d'une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur les rues locales et sur certaines artères et collectrices de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

### **CA19 090102 - 6 mai 2019**

Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

### **CA19 090160 - 2 juillet 2019**

Approuver la convention de service avec l'organisme Vélo-Québec relativement à la réalisation de la Phase 2 du plan de déplacement scolaire. Autoriser une dépense totale de 54 038,25 \$, taxes incluses.

### **CA19 090221 - 9 septembre 2019**

Autoriser le projet pilote Mobilité de quartier visant la réduction de l'utilisation de l'auto-solo, autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, et s'engager à financer les coûts admissibles du projet pour un montant de 480 000 \$ sur 3 ans.

### **CA19 090249 - 11 novembre 2019**

Autoriser une dépense de 63 236,25 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un programme de travail de modification aux feux de circulation incluant l'étude d'impact sur la circulation pour le réaménagement proposé des rues Prieur et Sauriol dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville conformément à l'entente-cadre no.1279040 intervenue avec la Ville de Montréal et Stantec Experts-conseils ltée.

**CA19 090250 - 11 novembre 2019**

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Stantec Experts-conseils Itée. totalisant une somme de 85 943,81 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**CA19 090289 – 9 décembre 2019**

Adoption du Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**CA20 090067 – 9 mars 2020**

Approuver la convention de service avec l'organisme Celsius MTL (Solon) relativement à l'offre de services pour la mise en œuvre et l'accès au programme Locomotion. Autoriser une dépense de 40 000\$ toutes taxes comprises et sera financée par la réserve de développement.

**CA20 090130 – 28 mai 2020**

Affecter un montant approximatif de \$546 000, à même la réserve de développement de l'arrondissement, pour financer la création de quatre (04) postes temporaires pour les années 2020 et 2021, à la division des études techniques de la direction du développement du territoire, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place suite à l'adoption de son plan local de déplacements (PLD).

**DESCRIPTION**

La structure actuelle de l'équipe de circulation est composée de l'équipe de base soit celle au budget de fonctionnement de l'arrondissement et d'une équipe temporaire de quatre (4) personnes dont le mandat a débuté en 2020 et se termine au 31 décembre 2021. L'équipe de base actuelle des postes de l'équipe circulation de la division des études techniques selon le budget de fonctionnement comprend :

- Un (1) agent technique principal;
- Un (1) agent technique (permis/entraves);
- Un (1) agent technique SRRR et stationnement;
- Une (1) inspectrice en circulation.

À cette structure de base sont ajoutés depuis quelques années à même le budget de fonctionnement (à partir de banque d'heures) deux stagiaires universitaires (Un en été l'autre en automne) qui essentiellement viennent supporter le travail de l'agent technique permis/entraves (période de forte demandes de permis et remplacement des vacances estivales).

Finalement, un (1) ingénieur en circulation vient également s'ajouter à l'équipe de base en circulation. Ce poste d'ingénieur est financé avec le PTI 2020-2021.

Ces personnes et les deux (2) stagiaires assurent une prestation de travail pour certaines actions qui découlent du PLD et du travail quotidien dit de base, ce qui correspond à la capacité de production de l'équipe circulation. Cependant, et comme ce le fut démontré en 2020 et 2021, cette équipe ne peut pas compléter l'atteinte des objectifs identifiés comme prioritaires et à réaliser à court terme et le traitement des requêtes de circulation dans les délais requis.

Par ailleurs, une comparaison de la composition de l'équipe de circulation de l'arrondissement Ahuntsic/Cartierville avec celles de d'autres arrondissements (PMR, RPP, MHM, VSMPE et CDN/NDG) avait clairement indiqué que l'équipe actuelle (incluant les ingénieurs) est inférieure en effectifs. Si on ajoute les dossiers prioritaires à réaliser à court terme, on

réalise alors un écart défavorable important à combler.

La structure de l'équipe temporaire de 2020 et 2021 fut composée de:

- Un (1) ingénieur en circulation;
- Deux (2) agents techniques en circulation;
- Une (1) ressource en consultation (agent de recherche : circulation, parcs et crue des eaux).

## JUSTIFICATION

Considérant la nature des mandats identifiés en début d'année 2022 lors de l'exercice de planification stratégique de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville :

1. Mettre en oeuvre le Plan local de déplacements de l'arrondissement et en assurer le suivi avec divers partenaires;
2. Accélérer le déploiement de mesures structurantes et variées pour apaiser la circulation dans tous les quartiers, dont au moins cent (100) dos d'âne par année, en particulier aux abords des écoles, des résidences pour aîné(es);
3. Continuer à développer le réseau cyclable et à le rendre plus sécuritaire et convivial;
4. Favoriser la mobilité active en période hivernale;
5. S'assurer que tout projet de reconstruction de rues intègre les principes de la Vision Zéro et permette d'adapter le réseau routier aux besoins de toutes les formes de mobilité;
6. En collaboration avec la Ville centre et la STM, planifier et amorcer le réaménagement du boulevard Henri-Bourassa pour y intégrer un métrobus et un tronçon du Réseau express vélo;
7. En collaboration avec la Ville centre et d'autres partenaires, mettre en œuvre plusieurs projets majeurs de sécurisation des artères de l'arrondissement : réaménagement du boul. Gouin Ouest dans le secteur Saraguay; fermeture de la bretelle Salaberry Ouest de l'A15 et sécurisation de la rue de Salaberry; sécurisation de l'intersection Papineau/Henri-Bourassa et implantation d'un mur antibruit; séparation de la piste cyclable et du trottoir entre les parcs Nicolas-Viel et de la Merci.
8. Participer activement à la refonte du réseau bus STM et appuyer la relance des navettes OR et l'importance de bien réaliser et coordonner l'ensemble des activités de l'équipe de circulation, il y aurait lieu plutôt de créer un poste temporaire de gestionnaire soit celui d'un chef de division circulation occupation du domaine public.

L'expérience de 2021 avec, entre autre l'implication accrue du chef de division dans les activités de l'ingénierie municipale de la division et surtout de l'équipe parcs et espaces verts (réalisation du PDPEV et participation à de nombreuses consultations) toujours au sein de la division incite à revoir le partage de la gestion des effectifs et des mandats de la division. Une validation auprès des autres arrondissements de la ville de Montréal confirme que lorsque le nombre d'employés dépasse vingt (20) personnes, l'ajout d'un second gestionnaire pour superviser les équipes circulation, parcs et ingénierie municipale est requise.

De sorte que la structure de postes proposée pour l'année 2022-2023 est la suivante :

- Un (1) chef de division en circulation, mobilité et occupation du domaine public (219440) : création d'un poste temporaire;
- Un (1) ingénieur en circulation - poste 82876 à prolonger du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31

décembre 2023;

- Deux (2) agents technique en circulation et stationnement - poste 82879 et 85781 à prolonger du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023;

- Une (1) agente de recherche - poste 82877 à prolonger du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Cette structure de postes proposée intégrerait l'actuelle équipe de circulation déjà au budget de fonctionnement ce qui porterait au total le nombre d'effectifs à 10 personnes pour l'année. L'organigramme annexé indique la composition de l'équipe intégrée. Avec cette nouvelle équipe qui relèverait du directeur du développement du territoire, cela permettrait de constituer une équipe mobilité en circulation apaisement et innovante pour agir de manière structurée et implanter de nouveaux projets.

La création et le comblement des postes se feront ultérieurement, en conformité avec les politiques, encadrements administratifs et conventions collectives applicables.

Nous confirmons que toutes les personnes occupant un poste temporaire (professionnels; scientifiques et cols blancs) exécutent les tâches et les responsabilités pour lesquelles leur usage a été confirmé lors de leur ajout initial.

Le chef de division aura comme responsabilités de :

- Superviser la collecte, la compilation et l'analyse des différentes données caractéristiques à la circulation routière et nécessaire à la réalisation de divers travaux d'études, à l'aide des différents outils informatisés ou manuels à sa disposition;
- Effectuer des recherches, des enquêtes ou des relevés, en vue de compléter des analyses et procéder à la préparation de tableaux de comparaison, diagrammes, plans et rapports nécessaires à l'achèvement d'une étude;
- Analyser, de concert avec les spécialistes, d'autres unités administratives, les citoyens ou autres personnes concernées, ces données; proposer diverses solutions à envisager et les soumet sous forme de rapports à ses supérieurs;
- Participer aux comités de travail des constructions majeures se réalisant à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et apporter une expertise à l'égard de la circulation routière, piétonne, et cyclable;
- Assurer le suivi des requêtes, plaintes et commentaires de son champ d'expertise;
- Participer aux différents comités de concertation, consultations citoyennes, aux suivis avec le bureau des élus et avec le SPVM;
- Analyser les demandes d'occupation du domaine public de nature complexe et négocier des arrangements avec les requérants;
- Voir à l'application des règlements en vigueur dans son domaine d'expertise et émettent des constats d'infraction lorsque requis.

La Division de la rémunération émet un avis favorable pour cette demande de structure de la nouvelle Division de la mobilité et planification des déplacements.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense relative à la création de ces postes temporaires sera financée en 2022-2023 à même la réserve de développement de l'arrondissement.

#### **MONTRÉAL 2030**

Le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 oriente l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers un développement écologique, équitable et résilient. Le PLD repose sur le principe d'accroître la part modale des transports actifs et collectifs tout en diminuant celle de l'utilisation de l'automobile. Ce virage se traduira par une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'inscrivant ainsi dans la vision globale de la santé publique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le PLD est un plan directeur pour une planification et une organisation qui orientera les décisions de l'arrondissement en matière d'aménagement, de mobilité et de travaux sur un horizon de plus de dix (10) ans.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le calendrier et étapes subséquentes est sujet à révision notamment selon le décret gouvernementale associé au COVID-19. Plus spécifiquement en ce qui concerne la dotation des postes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'élaboration du PLD a été soutenue par une importante démarche de consultation dans laquelle de nombreuses activités de communication ont eu lieu.

L'adoption et la diffusion du PLD ont fait l'objet d'un plan de communication.

Des activités de communication sont prévues pour les différents projets faisant l'objet de financement (Vision Zéro, TAPU, Locomotion).

Un comité de suivi, composé de professionnels et de représentants d'organismes locaux impliqués dans la mobilité durable, se réunira afin d'évaluer l'avancement des mesures découlant du PLD.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Voici les activités subséquentes (sujet à révision selon le décret gouvernemental associé au COVID-19):

- CA de mars 2022 : adoption de l'augmentation temporaire de la structure de postes;
- Mars et avril 2022 : dotation du poste de chef de division en circulation et occupation du domaine public;
- Mai 2022 : arrivée du chef de division;
- Décembre 2023 : fin de l'ajout temporaire de ressources.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie SCHUMPH-MÉNARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Nathalie SCHUMPH-MÉNARD, 11 février 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel BORDELEAU  
Chef de division - Etudes techniques

**ENDOSSÉ PAR**

Michel BORDELEAU  
Chef de division

Le : 2022-02-11



**Dossier # : 1222799003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant approximatif de 402 462 \$, à même la réserve développement, pour financer 2 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de permettre le traitement des demandes de permis et d'assurer la mise en oeuvre des dossiers structurants de planification urbaine dans un délai raisonnable.

D'affecter un montant approximatif de 402 462 \$, à même la réserve de développement de l'arrondissement, pour financer deux (2) postes temporaires pour les années 2022-2023, à la direction du développement du développement du territoire, afin de permettre le traitement des demandes de permis et d'assurer la mise en oeuvre des dossiers structurants de planification urbaine dans des délais raisonnables.

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-02-25 09:43

**Signataire :** Jocelyn GAUTHIER

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1222799003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant approximatif de 402 462 \$, à même la réserve développement, pour financer 2 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de permettre le traitement des demandes de permis et d'assurer la mise en oeuvre des dossiers structurants de planification urbaine dans un délai raisonnable.

**CONTENU****CONTEXTE**

La croissance importante du développement sur le territoire de l'arrondissement se traduit par une augmentation significative du nombre de demande de permis à traiter, ainsi le nombre de demandes de permis soumis pour une analyse par la division de l'urbanisme, permis et inspections a passé de 901 en 2016 à 1431 en 2021.

À ce phénomène, s'ajoute un cycle de remplacement de plus de 50% de la main-d'oeuvre d'expérience à l'équipe de l'émission des permis au cours des deux prochaines années, ainsi que la mise en oeuvre requise des outils réglementaires notamment les plans particuliers d'urbanisme (PPU) des aires TOD Ahuntsic-Chabanel et Bois-Francs et la modification de la réglementation d'urbanisme en découlant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

En fonction du contexte susmentionné, il sera requis :

- De créer un (1) poste temporaire de conseiller(ère) en aménagement, soit une personne - année, à l'équipe restreinte d'urbanisme.
- De créer un (1) poste temporaire d'agent(e) du cadre bâti, soit une personne - année, à l'équipe de l'émission des permis.

Le conseiller(ère) en aménagement aura comme responsabilités de:

- Définir les problèmes et les conséquences relatifs aux programmes d'aménagement;
- Préparer et rédiger des bulletins et mémoires techniques, des rapports administratifs et des projets de règlements;
- Coordonner son travail avec celui des spécialistes d'autres professions;
- Être responsable de l'achèvement de son projet à l'intérieur du budget et des délais fixés.

Les tâches du conseiller(ère) en aménagement seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.

Les tâches de l'agent(e) du cadre bâti seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.

#### **JUSTIFICATION**

L'ajout d'un conseiller en aménagement permettra de dédier, à court terme, une ressource pour la mise en oeuvre de la réglementation et permettra aux ressources en place de se concentrer sur les mandats courants, parties intégrantes du cycle de l'émission des permis et des délais y étant associés.

L'ajout d'un agent du cadre bâti va contribuer à l'augmentation du nombre de permis délivrés et à l'amélioration des délais moyens de délivrance des permis.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense relative à la création de ces postes temporaires sera financée en 2022-2023 à même la réserve de développement de l'arrondissement, soit 170 820 \$ pour 2022 et 231 642\$ pour 2023.

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Voici les activités subséquentes (sujet à révision selon le décret gouvernemental associé au COVID-19):

- CA de mars 2022; adoption de l'augmentation temporaire de la structure de postes;
- Mars 2022 : dotation des postes;

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie SCHUMPH-MÉNARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Nathalie SCHUMPH-MÉNARD, 24 février 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clément CHARETTE  
chef de division des permis et de l'inspection

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-02-23



**Dossier # : 1210424001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision visant à accepter la somme de 186 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est du boul. Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé Est, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055. Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est recommandé d'adopter une résolution à l'effet d'accepter le versement d'une somme de 186 500 \$ équivalent à 10 % de la valeur marchande du lot projeté 6 450 716 compris dans le plan d'opération cadastrale (numéro de dossier: 2210424008) et d'encaisser les crédits dans le Fonds de parcs.

**Signé par** Gilles CÔTÉ Le 2022-02-24 14:13

**Signataire :**

Gilles CÔTÉ

---

Directeur du développement du territoire  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210424001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision visant à accepter la somme de 186 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est du boul. Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé Est, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055. Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du terrain a soumis un projet d'opération cadastrale (dossier 2210424008) en vue d'identifier quatre (4) emplacements sous quatre (4) nouveaux numéros de lots, pour faire suite au morcellement d'une assiette, le tout étant soumis afin de dégager quatre (4) assiettes vacantes destinées à la construction de quatre (4) nouveaux bâtiments.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le dossier décisionnel de l'opération cadastrale porte le numéro: 2210424008.

**DESCRIPTION**

L'emplacement est situé sur le côté est du boul. Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé Est. La superficie totale du terrain est de 1 695.5 mètres carrés (413.9m<sup>2</sup> pour le lot projeté 6 390 394, 426.3 m<sup>2</sup> pour le lot projeté 6 390 395, 426.3m<sup>2</sup> pour le lot projeté 6 390 396 et 429.0m<sup>2</sup> pour le lot projeté 6 390 397).

L'opération cadastrale consistera à remplacer le lot actuel 6 450 716 par quatre (4) nouveaux lots afin de permettre la construction de (4) nouveaux bâtiments.

En vertu du paragraphe 2 de l'article 3 du Règlement 17-055, des frais de parcs sont exigés pour les lots projetés 6 390 394, 6 390 395, 6 390 396 et 6 390 397.

Le Service des Infrastructures/Transport et Environnement et les archives de l'arrondissement ont été consultés et aucun frais de parc n'a été imputé antérieurement sur cet emplacement.

2021-11-23 Bon de commande et Demande de services professionnels en évaluation immobilière transmissent par courriel à: centrale@parisladouceur.ca contrat avec la firme

Paris, Ladouceur & Associés Inc. pour les services professionnels en évaluation et à fraisdeparcs.du@ville.montreal.qc.ca (pour fins de suivi financier de l'entente-cadre en raison d'obligations légales).

2021-12-13 - Reçu rapport d'évaluation de la firme Paris, Ladouceur et Associés et l'estimation de la valeur marchande est de 1 865 000 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le versement correspondant à 10 % de la superficie des lots projetés 6 390 394, 6 390 395, 6 390 396, 6 390 397 représentant 169.55 m<sup>2</sup>, n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le propriétaire doit nous soumettre un chèque de 186 500 \$ comme paiement d'une somme équivalant à 10 % de la valeur marchande du lot projeté 6 450 716.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission du permis de lotissement par le Directeur du développement du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) et conforme aux dispositions du Règlement 17-055 permettant à la Ville de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs. La présente opération cadastrale a été préalablement approuvée en vertu de titre VIII articles 671.1 et 674.8 du Règlement de zonage de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la séance du 5 février 2020. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Anna

CHKADOVA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal BRIÈRE  
agente du cadre bâti

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-18

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

**Dossier # : 1229141002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, en vertu du règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'ajout d'une clôture de 1,83 mètre (6 pieds) de hauteur en cour avant pour l'immeuble située au 12 495, rue Fréchette - lot 1 434 899 du cadastre du Québec - Demande de permis no. 3003087794.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 12 495, rue Fréchette, érigé sur le lot 1 434 899, du cadastre du Québec, visant à autoriser à l'ajout d'une clôture de 1,83 mètre (6 pieds) de hauteur en cour avant;  
Considérant que la demande a été étudiée en date du 2 février 2022 par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Considérant qu'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 7 au 22 février 2022 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 7 février 2022;

Il est recommandé :

d'accorder, pour faire suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 12 495, rue Fréchette, érigé sur le lot 1 434 899, du cadastre du Québec, l'ajout d'une clôture de 1,83 mètre (6 pieds) de hauteur en cour avant.

**Signé par** Gilles CÔTÉ Le 2022-02-24 11:47**Signataire :** Gilles CÔTÉ

---

Directeur du développement du territoire  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229141002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, en vertu du règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'ajout d'une clôture de 1,83 mètre (6 pieds) de hauteur en cour avant pour l'immeuble située au 12 495, rue Fréchette - lot 1 434 899 du cadastre du Québec - Demande de permis no. 3003087794.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La requérante souhaite installer une clôture de 1,83 mètres (6 pieds) en cour avant afin d'assurer la sécurité de sa propriété contre les intrusions et, par le même aménagement, répondre aux exigences réglementaires en matière de sécurité sur les piscines sur propriété privée.

Selon l'article 6 du règlement R.R.V.M. c. C-5 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la hauteur d'une clôture localisée en cour avant ne doit pas excéder une hauteur de 0,90 mètre (3 pieds).

Selon l'article 1 du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, les dispositions relatives aux clôtures peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Contexte

La requérante possède une résidence unifamiliale située au 12 495 rue Fréchette, dans le district de Bordeaux-Cartierville. La résidence se situe en bordure de la rivière des Prairies et est ainsi la dernière résidence de cette rue.

En face de la propriété visée se trouve une grande propriété à caractère institutionnel, soit le site de l'ancienne Maison-mère des Soeurs de la Miséricorde. Ce site est ceinturée d'une haute clôture opaque. Le bout de l'emprise publique de la rue Fréchette n'est pas aménagée et constitue une petite frange boisée qui ne permet pas un accès ni vue vers la rivière. Cette propriété se trouve ainsi isolée en bout de rue, sans voisin en face et adjacent à un terrain vague boisé.

La requérante a procédé à des travaux de construction d'une nouvelle résidence en 2018 sur

cette propriété suivant la démolition de l'ancienne résidence qui fut sinistrée lors des inondations du printemps 2017. La nouvelle résidence fut construite hors des limites des zones inondables cartographiées et un mur de soutènement fut installé en bordure d'eau afin de régulariser le niveau du terrain. La requérante n'a pas encore complété l'aménagement de son terrain, où notamment l'installation d'une nouvelle clôture est requise afin de souscrire aux règles de protection concernant la piscine creusée conservée et existante avant les inondations.

### **Projet**

Il est ainsi souhaité de remplacer l'installation de clôtures de chantier temporaires ainsi que d'une vieille clôture de bois par une nouvelle clôture ornementale d'aluminium de couleur noire, d'une hauteur de 6 pieds.

Depuis 2 ans, la requérante a portée plusieurs plaintes auprès du Service de police et de la Direction du développement du territoire de l'arrondissement afin de signaler des intrusions sur sa propriété de personnes voulant profiter de la vue vers la rivière.

L'installation d'une clôture haute en cour latérale, qui respecterait le cadre réglementaire, ne serait pas utile selon la requérante, puisque l'accès au bord de l'eau à partir de sa propriété serait toujours possible dans la partie avant de son terrain. De plus, l'installation d'une clôture haute de seulement trois (3) pieds en cour avant, tel que l'impose actuellement la réglementation, amènerait la nécessité d'installer une autre clôture plus haute sur sa propriété afin de sécuriser sa piscine, multipliant ainsi les clôtures sur son terrain en bordure de rivière.

La requérante souhaite ainsi obtenir une dérogation au cadre réglementaire afin de permettre l'installation d'une clôture haute de six (6) pieds en cour avant, afin d'assurer une meilleure sécurité pour sa propriété et de souscrire aux règles relatives à la présence de la piscine.

Puisque la clôture visée se localisera parmi la cour adjacente à la rivière, la requérante a opté, selon la demande de la Direction du développement du territoire, pour un modèle de clôture ajourée (barreaux verticaux distancés), permettant la libre circulation des eaux parmi la zone inondable ou à proximité.

### **JUSTIFICATION**

#### **Avis de la Direction du développement du territoire**

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable quant à la présente demande sous la considération des motifs suivants :

- le respect des dispositions applicables de la réglementation actuelle porterait préjudice au sens où :
  - l'installation d'une clôture de seulement trois (3) pieds de hauteur ou qui serait située seulement en cour latérale ne permettrait pas de bloquer l'accès au terrain et au bord de l'eau qui, selon la situation particulière de ce cas, est d'importance pour la sécurité des lieux;
  - l'installation d'une clôture de hauteur limitée à trois (3) pieds ne pourrait pas non plus satisfaire aux règles de sécurité relatives à la piscine et obligerait donc la requérante à installer une seconde clôture plus haute dans la même cour, ce qui est peu souhaitable.
- la demande de dérogation respecte l'esprit de la loi qui encadre la notion de dérogation mineure, puisque :
  - celle-ci respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
  - l'implication des objets de la dérogation demeure mineure;
  - le projet ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;
  - le modèle de clôture choisie n'aura pas d'impact sur la libre circulation des

eaux à proximité de la rivière.

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

Lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 2 février 2022, les membres du CCU ont émis un avis favorable afin d'accorder la présente demande de dérogation mineure.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public sur le site web de l'arrondissement, le 7 février 2022.  
Consultation écrite de 15 jours : 7 février 2022 au 22 février 2022.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption d'une résolution  
Transmission de la résolution au requérant

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-09

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements



**Dossier # : 1219141003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021.

**IL EST RECOMMANDÉ**

D'adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 01-274 afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021 et malgré l'article 198.1 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 01-274.

**Signé par** Gilles CÔTÉ Le 2021-12-20 15:53

**Signataire :**

Gilles CÔTÉ

---

Directeur du développement du territoire  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1219141003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021.

**CONTENU****CONTEXTE****Contexte et contenu du règlement**

Suivant l'avis de motion donné par le conseil d'arrondissement le 13 décembre 2021 (Résolution CA21 09 0348), le présent sommaire addenda vise à permettre l'adoption du premier projet de règlement mentionné en objet.

Plus précisément, le projet de règlement modifie le règlement d'urbanisme 01-274 en introduisant le nouvel article 198.2. Ce dernier vise spécifiquement les zones 1271 et 1286 afin d'y obliger l'occupation d'un local situé au rez-de-chaussée par l'un des usages autorisés de la catégorie d'usages C.2. Le nouvel article vise également à paramétrer cette obligation en imposant une profondeur minimale de 4 m à partir de la façade des locaux commerciaux visés, assurant une viabilité commerciale des espaces demandés.

L'obligation commerciale des rez-de-chaussée indiquée par l'article 198.2 ne vise toutefois pas les bâtiments utilisés uniquement à des fins résidentielles au moment de l'avis de motion d'adoption du présent règlement (13 décembre 2021).

Également, les grilles de zonage des 2 zones visées (1271 et 1286), sont modifiées afin d'y ajouter une disposition particulière référant à l'article 198.2 et à l'obligation d'utilisation à des fins commerciales des rez-de-chaussée.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE  
conseiller(ere) en aménagement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1219141003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286.

**CONTENU****CONTEXTE**

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux qui prévoient que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit accompagnée d'une consultation écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens, le présent sommaire addenda a été créé afin d'inclure le rapport de la consultation écrite sur le premier projet de règlement 01-274-56 qui s'est tenue du 19 janvier au 3 février 2022, laquelle a été annoncée par un avis public le 19 janvier 2022.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda LAJEUNESSE  
secrtaire-recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219141003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner avis de motion de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 01-274 afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021 et malgré l'article 198.1 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 01-274.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite apporter une modification au règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments sur le tronçon commercial de la rue Fleury Ouest, plus précisément parmi les zones 1276 et 1281 du règlement d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet de règlement prévoit comprendre des modifications visant à ajouter des dispositions particulières dans les grilles de zonage 1271 et 1286 afin de rendre obligatoire l'occupation, par un usage autorisé de la section IV du chapitre IV du Titre III du règlement d'urbanisme 01-274 (Catégorie C.2 de la famille Commerces), des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments.

Les dispositions créées prévoient qu'une exception à la nouvelle obligation commerciale soit faite pour les bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021 dans les zones concernées.

**JUSTIFICATION**

La modification vise essentiellement d'une part à préserver les locaux commerciaux existants aux RDC des bâtiments de la rue Fleury Ouest, entre les rues Meilleur à l'ouest et le boulevard Saint-Laurent à l'est, et à s'assurer que toute nouvelle construction offrira

également .

Certains terrains sur ce tronçon de la rue Fleury feront l'objet de projets de redéveloppement urbain et l'arrondissement souhaite s'assurer que les nouveaux projets puissent contribuer pleinement au dynamisme et croissance de cette artère.

À l'heure actuelle, la réglementation pour les zones concernées (1271 et 1286) édicte une catégorie d'usage principale C.2 (commercial de faible intensité). Selon les dispositions de cette catégorie d'usages, seuls les locaux commerciaux localisés sur coin de rue ont une obligation d'être à des fins commerciales (article 198.1 du règlement d'urbanisme). Il est ainsi souhaité que l'obligation d'usages commerciaux soit étendue à l'ensemble des locaux localisées au rez-de-chaussée des bâtiments existants et futurs dans les 2 zones visées (1271 et 1286).

L'obligation d'usages commerciaux dans ces 2 zones vise également à y inclure l'ensemble des usages normalement autorisé parmi la catégorie C.2 et la section du règlement qui y relative (section IV du chapitre IV du titre III), ce qui inclut notamment certains usages de la famille équipements collectifs et institutionnels (article 195).

Une exception à l'obligation d'usages commerciaux en RDC est toutefois créée pour les bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021, afin d'éviter de rendre des bâtiments résidentiels existants et ne présentant pas de potentiel de conversion à des fins commerciales au RDC, puissent préserver leurs droits actuels. Toute nouvelle construction devra toutefois souscrire à l'obligation commerciale au RDC.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion

Adoption par résolution du premier projet de règlement

Transmission au greffe et à la Direction de l'urbanisme

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption par résolution du second projet de règlement

Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

#### **Si aucune demande n'est reçue**

Adoption par résolution du règlement

Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme

Certificat de conformité et entrée en vigueur

Publication d'un avis de promulgation

Certificat du maire et du secrétaire d'arrondissement  
Transmission Greffe et Direction de l'urbanisme

**Si demande reçue**

Adoption d'un règlement résiduel  
Adoption d'un ou des règlements distincts contenant la ou les propositions visées par la demande  
Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme  
Pour chaque règlement distinct :  
Avis annonçant la période d'enregistrement  
Tenue du registre Résultats du registre  
Certificat du secrétaire d'arrondissement  
Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement  
Fixer la date du scrutin référendaire OU Retrait du règlement et avis dans les 15 jours aux personnes concernées  
Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire  
Scrutin référendaire  
Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement  
Certificat de conformité et entrée en vigueur  
Publication d'un avis de promulgation  
Certificat du maire et du secrétaire d'arrondissement  
Transmission Greffe et Direction de l'urbanisme

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le projet nécessite la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier de la Ville de Montréal.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE

**ENDOSSÉ PAR**

Clément CHARETTE

Le : 2021-12-09

Conseiller en aménagement

C/d permis & inspections arrondissements

**Dossier # : 1221388004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la tenue de la promotion commerciale « La cabane à Flo » sur la rue Fleury Ouest, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières.

Il est recommandé :

- D'approuver la tenue de la promotion commerciale « La cabane à Flo » sur la rue Fleury Ouest, et d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public sur le site, à la date et aux heures inscrites au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, à la date et aux heures inscrites audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site, à la date et aux heures inscrites audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur le site, à la date et aux heures inscrites audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) sur l'installation de bannières, l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'installation de bannières sur le site, à la date et aux heures inscrites audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la

présente, permettant l'occupation partielle de la rue sur le site, à la date et aux heures inscrites audit tableau.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-25 05:21

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1221388004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la tenue de la promotion commerciale « La cabane à Flo » sur la rue Fleury Ouest, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières.

**CONTENU****CONTEXTE**

La SDC Quartier Fleury Ouest planifie l'organisation d'une promotion commerciale pour la période des sucres, dans le parc Tolhurst et en bordure de celui-ci, le samedi 2 avril 2022. Cet événement requiert l'occupation partielle de la rue Fleury Ouest et d'édicter les ordonnances requises pour sa tenue. À l'occasion de la tenue de promotions commerciales, qui prennent la forme de fêtes de quartier, les gens d'affaires peuvent exercer un ensemble d'activités à l'extérieur des établissements afin de promouvoir et de vendre des produits et des services. Des activités à caractère festif sont aussi proposées à la clientèle et aux citoyens de façon à créer sur la rue, les trottoirs, dans les parcs, places publiques ou emplacements privés, des lieux d'animation et de socialisation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 090210 Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2021, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

**DESCRIPTION**

Lors d'un événement ou d'une promotion commerciale, les marchands peuvent exposer et vendre leurs marchandises à l'extérieur. Les fournisseurs de services peuvent offrir leurs services et à cette fin, installer sur le domaine public du matériel d'information ou de la publicité. Les restaurateurs peuvent, à condition de se conformer à toutes exigences réglementaires applicables, préparer et servir des aliments à l'extérieur de leurs établissements. Aux mêmes conditions que les restaurateurs, les propriétaires d'établissements où le service des boissons alcooliques pour consommation sur place est autorisé en vertu des permis requis par la loi, peuvent en servir à l'extérieur de leurs établissements.

La promotion commerciale « La cabane à Flo » prendra place dans le parc Tolhurst ainsi que dans la bande de stationnement bordant le parc, sur la rue Fleury Ouest, entre les rues Meunier et Tolhurst. Une cabane à sucre mobile sera installée dans cette bande de stationnement qui sera ceinturée par des barrières de sécurité. Les commerçants, restaurateurs pourront installer des kiosques de vente dans le parc et une animation musicale sera proposée. De plus, les commerçants qui le désirent pourront offrir leurs produits et services à l'extérieur de leurs commerces, hors de la bande de déambulation des piétons, tout le long de la rue Fleury Ouest, entre Saint-Laurent et Meilleur.

Les administrateurs de la SDC sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les lieux des événements et de leur sécurité.

## **JUSTIFICATION**

Les événements et promotions commerciales contribuent à la mise en valeur des secteurs commerciaux et d'affaires en plus d'être une source supplémentaire de revenus pour les gens d'affaires. Ces événements sont de véritables fêtes de quartier ouvertes à tous et qui contribuent à la qualité des milieux de vie.

L'autorisation d'occuper la rue, lorsqu'elle est requise, ainsi que les ordonnances permettant de déroger aux exigences réglementaires touchant le bruit, la circulation et le stationnement, la vente de nourriture, de boissons alcoolisées, d'articles promotionnels, l'installation de bannières et de barbecues mobiles sont essentielles à la réalisation des activités de promotion commerciale sur le territoire. Il s'agit aussi d'une tradition pour les communautés d'affaires qui est appréciée des citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tous les frais liés à l'organisation de ces événements sont assumés par les regroupements de gens d'affaires ou organismes. Les coûts relatifs au soutien logistique sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. Les pertes de revenus provenant de l'utilisation du stationnement sur rue, s'il y a lieu, de même que le coût des permis d'occupation temporaire du domaine public sont assumés par l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

La rue commerciale locale de quartier, telle que la rue Fleury Ouest, est une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des résidents. Elle favorise les déplacements actifs et de proximité.

Par leurs actions, les SDC contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette promotion commerciale étant réalisée en rue ouverte, l'impact sur la circulation est négligeable.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La tenue de cet événement est conditionnelle à l'autorisation de la Santé publique selon les mesures sanitaires en vigueur au moment de sa tenue.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La SDC Quartier Fleury Ouest est responsable des activités de communication liées à cette promotion commerciale.

Sept (7) jours avant la date de la promotion commerciale, les organisateurs doivent installer à chaque extrémité du site, des panneaux indiquant la tenue de l'événement, la date de début et de fin de la promotion commerciale, (réf. : R.R.V.M. c.P-11, art. 14.1).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2022 : Rencontre de coordination pour la planification des activités avec le Service de police de Montréal, le Service de la sécurité incendie et les autres directions et services impliqués.

Mars 2022 : émission des permis de promotion commerciale et d'occupation temporaire du domaine public.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le règlement intérieur de la Ville de Montréal délègue au conseil d'arrondissement le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public. Le conseil d'arrondissement doit donc mettre en application les dispositions du règlement O-0.1 qui impose des règles générales et il peut, par résolution, édicter des règles particulières à chacune des autorisations temporaires d'occuper le domaine public aux fins d'un événement public. De plus, les promoteurs des projets doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur. Le règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M. c.P-11) permet également d'encadrer ces activités.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SOULIERES  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-02-24





**Dossier # : 1223060010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation des bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la

présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-25 05:15

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223060010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour les périodes printanière et estivale 2022. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **RÈGLEMENT SUR LE BRUIT** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) concernant le bruit d'appareils sonores;
- **RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC** (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) concernant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques;
- **RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2) concernant l'utilisation des barbecues mobiles;
- **RÈGLEMENT CONCERNANT LES BANNIÈRES** (R.R.V.M., chapitre U-1, article 553) concernant les bannières;
- **RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8) concernant la fermeture des rues.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire,

sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

## **MONTRÉAL 2030**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les événements seront réalisés en respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir

tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée TRUDEAU  
Cheffe de division - développement social,  
projets majeurs et événements publics

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2022-02-24



**Dossier # : 1214040010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le règlement suivant :

**RCA21 09011** : Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-21 15:06

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1214040010****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le règlement suivant :

**RCA21 09011** : Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CHÂTEAUVERT  
Secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1214040010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de renouveler le matériel informatique de l'arrondissement et de permettre le remplacement des équipements désuets, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique est requis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1214040005: Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**DESCRIPTION**

Adoption d'un règlement d'emprunt de 102 300 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations pour l'acquisition de matériel informatique. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Aspects financiers et budgétaires - Programmation P.D.I. 2022-2031**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:

Projet 68056 - Programme de gestion de la désuétude informatique

**2022 2023 2024 et ult. Total**

Investissements nets 62 300 \$ 40 000 \$ 0 \$ 102 300 \$

MOINS:

Dépôts de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contribution du budget de fonctionnement

ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subventions déjà encaissées 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

= Montant à financer par emprunt 62 300 \$ 40 000 \$ 0 \$ 102 300 \$

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur les années 2022 et 2023.

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion - 13 décembre 2021

- Adoption du règlement - 17 janvier 2022
- Approbation des personnes habiles à voter - janvier 2022
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) -février 2022
- Publication - à venir
- Entrée en vigueur : Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme d'immobilisations comportant l'objet dont la réalisation est financée par le règlement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna CHKADOVA  
conseiller(ere) en gestion ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-25

Josée BÉLANGER  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - C/E



**Dossier # : 1214040011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le règlement suivant :

**RCA21 09012** : Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2022-02-21 15:05

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214040011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le règlement suivant :  
**RCA21 09012** : Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CHÂTEAUVERT  
Secrétaire d'arrondissement



Moins											
Dépôts de promoteurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution du budget de fonctionnement ou affectation de surplus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Subventions déjà encaissées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Montant à financer par emprunt</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>1 500 000 \$</b>									

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur les années 2022 et 2023.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 13 décembre 2021

- Adoption du règlement - 17 janvier 2022
- Approbation des personnes habiles à voter - janvier 2022
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - février 2022
- Publication - date à venir
- Entrée en vigueur : Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme d'immobilisations comportant l'objet dont la réalisation est financée par le règlement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna CHKADOVA  
conseiller(ere) en gestion - ressource  
financière

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-25

Josée BÉLANGER  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - C/E